

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 *Affaire Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona*
5 – n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d’audience n° 1
8 Mardi 25 mai 2021
9 (*L’audience est ouverte en public à 9 h 45*)
10 M^{me} L’HUISSIER : [09:45:45] Veuillez vous lever.
11 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-0801 (*sous serment*)
15 (*Le témoin s’exprimera en français*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:46:19] Bonjour à tous.
17 Veuillez, s’il vous plaît, citer l’affaire.
18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:46:26] Bonjour, Monsieur le Président.
19 Bonjour à tous.
20 Situation en République centrafricaine II, *L’Accusation c. Alfred Yekatom et Patrice-*
21 *Édouard Ngaïssona* ; référence de l’affaire ICC-01/14-01/18.
22 Et nous sommes en audience publique.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:46:42] Merci. Bien. Les
24 présentations, s’il vous plaît. Commençons par l’Accusation.
25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:46:47] Bonjour, Monsieur le Président.
26 Bonjour à tous.
27 L’Accusation, aujourd’hui, est représentée par les mêmes personnes qu’hier.
28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:46:57] Très bien. Donc, on

1 trouvera, s'il le faut.

2 Monsieur Narantsetseg.

3 M. NARANTSETSEG (interprétation) : [09:47:05] Bonjour.

4 Les représentants légaux des victimes et des autres crimes sont M. Dangabo Moussa

5 Abdou, Evelyne Ombeni... *Ombeni, M. Enrique Carnero Rojo et moi-même,

6 Orchlou Narantsetseg.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:47:24] Merci. Maître

8 Suprun maintenant.

9 M. SUPRUN (interprétation) : [09:47:26] Les... Bonjour à tous. Les ex-enfants soldats

10 sont représentés par moi-même, Dmytro Suprun.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:47:35] Merci. Passons

12 maintenant à la Défense.

13 Maître Dimitri, parce que vous êtes la première dans l'ordre des aiguilles d'une

14 montre, donc...

15 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:47:48] Merci. Bonjour, Monsieur le Président.

16 Bonjour à tous.

17 M. Yékatom qui est avec nous en prétoire est représenté par M^e Thomas Hannis, M^e

18 Sabine Bayssat, M^e Wilhelmina Wittingham et moi-même, Mylène Dimitri.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:47:58] Merci. Maître

20 Knoops maintenant.

21 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:48:01] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à

22 tous.

23 Je suis aidé, aujourd'hui, par M^{me} Philipa Oyugi... Phoebe Oyugi, Chiara Giudici, et

24 bien sûr, notre client est ici en prétoire.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:48:17] Merci.

26 Bonjour, Monsieur Kokaté, vous êtes donc loin de nous, mais avec nous. Si je

27 comprends bien, Monsieur... M^e Bangaguere est aussi avec vous, dans la salle

28 adjacente.

1 Et si j'ai bien compris, nous n'avons pas d'accès Internet, donc on ne peut pas le voir,
2 mais il nous entend et il peut communiquer avec M. Kokaté.

3 Et Monsieur Kokaté, je vous répète, si à un moment ou à un autre, vous voulez
4 consulter votre conseil, faites-le-nous savoir, levez la main.

5 Et Maître Bangaguere, je... si vous pensez qu'il... vous devez absolument vous
6 entretenir avec votre client, faites-le-nous savoir.

7 Nous allons poursuivre maintenant l'interrogatoire principal de l'Accusation, et je
8 rends la parole à M. Vanderpuye.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:49:10] Je vous remercie, Monsieur le
10 Président.

11 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)

12 PAR M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:49:15]

13 Q. [09:49:16] Bonjour, Monsieur Kokaté.

14 R. [09:49:19] Bonjour, (*inaudible*).

15 Q. [09:49:21] Hier, lorsque nous nous sommes quittés, nous parlions d'une réunion à
16 l'hôtel Hilton, à Yaoundé. Alors, j'aimerais d'abord que l'on sache exactement quand
17 cette réunion a eu lieu. Je crois que vous nous avez dit que vous vous êtes rendu à
18 Yaoundé à peu près un mois ou un mois et demi après le coup des... de la Séléka en
19 mars 2013, n'est-ce pas ?

20 R. [09:49:57] Oui, Monsieur le... le Président, je vous ai dit que j'ai fait un
21 déplacement là-bas, mais je ne connais pas exactement la première date, mais c'est
22 aux environs là.

23 Q. [09:50:25] Très bien.

24 Je vous ai posé des questions à propos de la façon dont vous aviez été contacté avant
25 la réunion afin d'être prévenu et d'y aller. Vous souvenez-vous de ce que vous avez
26 dit lors de votre interview en 2018 ?

27 R. [09:50:50] Je... je ne me souviens pas tellement de ce que j'ai dit dans mon
28 interview en 2018, mais je sais que j'ai été contacté pour aller à Yaoundé.

1 Q. [09:51:13] Vous avez été contacté par Francis Bozizé — je crois que c'est ce que
2 vous avez dit dans votre entretien de 2018.

3 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:51:26]

4 Pour la Chambre et les parties, c'est le document qui se trouve à l'onglet 33, CAR-
5 OTP-2074-2021, pages 2047 à 2048, des lignes 877 aux lignes (*sic*) 887.

6 Q. [09:51:55] Donc, vous avez été contacté par Francis Bozizé, c'est ce que vous avez
7 dit, n'est-ce pas ?

8 R. [09:52:03] Ça... ça commence à me revenir dans la tête, j'ai été contacté par lui. La
9 preuve, que... dès que je suis arrivé à Yaoundé, j'ai été automatiquement reçu par
10 son père.

11 Q. [09:52:26] Vous souvenez-vous être avec François Bozizé, à peu près à ce moment-
12 là ou un petit peu avant, après, à Genève ?

13 R. [09:52:44] Je n'ai pas compris la question, s'il vous plaît.

14 Q. [09:52:52] Vous souvenez-vous qu'à peu près à ce moment-là, un petit peu avant
15 ou un petit peu après, vous auriez été à Genève avec François Bozizé ?

16 R. [09:53:08] Je me souviens que j'ai été à Genève avec Francis Bozizé, pas François
17 Bozizé.

18 Q. [09:53:16] Je crois que c'est ce que j'ai dit, peut-être qu'il y a eu une erreur. Donc,
19 avec Francis Bozizé.

20 Donc, avez-vous reçu l'appel avant ou après avoir été à Genève avec Francis Bozizé ?

21 R. [09:53:46] S'il vous plaît, la question, j'ai reçu quel appel ? Je n'ai pas... je n'ai pas
22 bien compris, s'il vous plaît.

23 Q. [09:53:55] Vous avez été contacté pour aller à Yaoundé pour rencontrer Bozizé.
24 C'est un contact que vous avez eu avec Francis Bozizé. Est-ce que vous avez eu cet
25 appel avant ou après votre séjour à Genève avec Francis Bozizé ?

26 R. [09:54:19] J'ai eu... Monsieur le Président, j'ai eu ce... j'ai été d'abord au Cameroun,
27 à la demande du Président Bozizé qui m'avait fait appeler par son fils. J'ai fait le
28 déplacement à Yaoundé ; le déplacement de Genève interviendra plus tard.

1 Q. [09:54:45] Bien. C'est très utile.

2 Maintenant, j'aimerais que l'on parle plus précisément « avec » cette réunion à
3 l'hôtel Hilton. Est-ce que vous vous souvenez des personnes qui étaient présentes
4 lors de cette réunion ?

5 R. [09:55:06] À... à l'hôtel Hilton, il y avait... il y avait beaucoup de monde qui était
6 dans le hall de l'hôtel, mais dès que je suis arrivé, j'ai d'abord... j'ai été reçu par le
7 Président Bozizé, comme je vous ai expliqué hier, j'ai été... parce qu'il avait donné
8 des instructions aux éléments de la garde qu'on avait mis à sa disposition par le
9 gouvernement camerounais, donc j'ai été aussitôt reçu, et je...

10 Après cette rencontre, quand je descendais... Ce qui est sûr, que ce jour-là, à l'hôtel
11 Hilton, M. Patrice Ngaïssona était là, M. Mokom Bernard — je pense — était là aussi,
12 il y avait Socrate Bozizé, il y avait Adrien Poussou, il y avait plein de monde. Les
13 autres, je... Il y a... il y avait... il y a des gens que je... qui me connaissaient très bien,
14 qui me connaissent très bien, mais moi, je ne les connais... je ne les connais pas. Les...
15 les partisans du Président Bozizé étaient là, c'est tout ce que je peux vous dire.

16 Q. [09:56:34] Lévy Yakité était-il là ?

17 R. [09:56:38] Oui, Lévy Yakité était là. Je pense que j'ai mentionné ça, que Lévy
18 Yakité était là.

19 Q. [09:56:49] Et Louis Oguéa (*sic*) ?

20 R. [09:56:59] L'ancien ambassadeur Oguéré, oui, il était là aussi.

21 Q. [09:57:05] Connaissez-vous une personne appelée Davis (*sic*) Banga ?

22 R. [09:57:12] Oui, je connais David Banga. Oui, lui aussi, il était là aussi. Il était
23 directeur général de la... de la... de la radio Bangui, à l'époque.

24 Q. [09:57:25] Très bien. Connaissez-vous une personne appelée Guerson
25 Nganadekoe ?

26 R. [09:57:37] Oui, je connais Guerson, je le connais parce qu'il était aussi très proche
27 du Président Bozizé. Tout ce que je sais, qu'il habitait dans... il... il habitait chez l'une
28 des épouses du Président Bozizé, et je l'ai vu... je l'ai vu aussi à Yaoundé, mais je ne

1 me souviens pas si ce jour-là, il était là ou pas.

2 Q. [09:58:00] OK.

3 R. [09:58:02] Je... Voilà.

4 Q. [09:58:06] Combien de temps a duré cette réunion ?

5 R. [09:58:16] Bon... je pense que cette rencontre a eu lieu... c'était dans la suite du
6 Président Bozizé, dans... dans sa suite, peut-être qu'on a fait peut-être 45 minutes à
7 une heure. Mais je tiens à souligner que les gens que j'ai cités, beaucoup étaient à
8 l'hôtel, mais ils n'étaient pas dans la chambre ; ils étaient à la réception. Il y en a
9 beaucoup qui étaient... qui étaient là, à la réception. Donc, voilà, c'est tout ce que je...
10 je peux vous dire. Et c'est... beaucoup... il y a certaines personnes que je connais très
11 bien, il y a d'autres que je ne connaissais pas, mais qui me connaissent très bien.

12 Q. [09:59:16] Bien.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:59:19] Puis-je intervenir ?

14 Q. [09:59:22] Parce que lorsque je regarde la transcription, vous avez dit ce que vous
15 avez vu des gens dans le lobby de l'hôtel, mais est-ce que vous vous souvenez qui
16 était avec vous lorsque vous vous êtes entretenu avec M. François Bozizé ? Est-ce
17 que vous vous souvenez de qui était avec vous à ce moment-là ?

18 R. [09:59:43] Je... je... je pense que l'ambassadeur Oguéré était là, et M. Patrice-
19 Édouard Ngaïssona était là aussi. Bon, je... voilà. Je... je ne peux pas tout citer parce
20 que ça a un peu duré, donc je n'ai pas vraiment de bons souvenirs là-dessus.

21 Q. [10:00:18] Merci, de toute façon.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:00:21] Monsieur
23 Vanderpuye, reprenez, s'il vous plaît.

24 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:00:26] Merci, Monsieur le Président.

25 Q. [10:00:28] Alors, je vais peut-être poser la question différemment. Y avait-il des
26 personnes qui se trouvaient dans la réception de l'hôtel et qui n'étaient pas avec
27 vous dans la... pour la réunion dans la suite du Président ?

28 R. [10:00:46] Oui, Monsieur le Président, il y avait des gens... il y avait des personnes

1 qui étaient à la réception de l'hôtel, et dans la... là, je prends dans la suite du
2 Président Bozizé. Il n'y avait pas beaucoup de monde, mais... mais tous ceux qui
3 étaient là, dans la réception de l'hôtel... Bien, je commence maintenant... je
4 commence à me souvenir un peu, là, je... je commence à me souvenir un peu. J'ai... je
5 me rappelle que Poussou, Adrien Poussou était dans la... dans... dans la suite du
6 Président Bozizé, Patrice-Édouard Ngaïssona était là aussi, Oguéré était là aussi. Et
7 puis voilà. Donc, c'est tout ce que je peux vous dire, sinon je ne me souviens pas
8 tellement trop des gens qui étaient là. Mais je... je... je savais qu'il y avait beaucoup
9 de gens qui étaient... qui étaient à la réception.

10 Q. [10:01:58] Bien. Donc— autre façon de demander—, il se peut que certaines des
11 personnes dont vous avez parlé et qui étaient à la réception auraient aussi pu être
12 éventuellement à la réunion elle-même, mais vous ne vous en souvenez pas
13 vraiment, c'est ça ?

14 R. [10:02:19] C'est... c'est... c'est peut-être possible, parce que ça... ça a un peu duré, et
15 puis j'ai... je n'ai pas un bon souvenir là-dessus.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:31] Vous savez, lorsque
17 la mémoire n'est pas parfaite, vous pouvez rafraîchir la mémoire du témoin en lui
18 lisant un passage de sa déclaration. Si vous voulez procéder de la sorte, Monsieur
19 Vanderpuye, vous pouvez, sinon on peut continuer et parler maintenant du fond de
20 la discussion qui a eu lieu lors de la réunion.

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:02:53] C'est ce que je vais faire.

22 Q. [10:02:55] Vous dites que la réunion a duré à peu près 40, 45 minutes, voire une
23 heure, au plus. Donc, j'imagine que Bozizé a pris la parole. De quoi a-t-il parlé ?

24 R. [10:03:16] Monsieur le Président, l'ancien Président Bozizé nous disait... il n'avait
25 pas compris pourquoi l'accord de Libreville n'avait pas été respecté par la coalition
26 séléka, et il... il va prendre contact avec les chefs d'État de la CEEAC pour faire
27 appliquer cet accord de Libreville, afin de le... de le ramener au pouvoir pour
28 terminer son mandat.

1 Q. [10:04:01] Très bien.

2 Cela vous a pris 45 secondes (*sic*) environ, donc ma question est plus précise que
3 cela. Que vous a-t-il dit exactement ? Ou qu'a-t-il dit exactement ?

4 R. [10:04:23] Monsieur le... le... le Président, l'ancien Président Bozizé était... il venait
5 à peine de perdre le pouvoir, il était dans tous ses états et il était choqué que l'accord
6 n'avait pas été respecté, il avait aussi parlé de la complicité de certains pays voisins
7 et... et... voilà, c'est... Il avait... il avait beaucoup parlé et il n'acceptait pas, il n'avait
8 pas accepté de perdre ce pouvoir, pour lui... qu'il devait continuer à gérer le pays, à
9 diriger le pays jusqu'en... jusqu'en 2016. Mm-hm.

10 Q. [10:05:19] D'autres personnes se sont-elles exprimées lors de cette réunion ?

11 R. [10:05:32] Et Monsieur le... le Président, certainement, il y a des gens qui se sont
12 exprimés, mais je... je n'ai pas vraiment trop de souvenirs, mais je parle beaucoup
13 plus de ce... de ce que je connais, de ce que j'ai... j'ai écouté, de la part du Président.
14 Nous tous qui étions là, on était des gens qui... qui n'étaient pas d'accord avec la... la
15 prise du pouvoir des Séléka. Certainement, il y a des gens qui ont exprimé leur...
16 qui... qui se sont exprimés lors de... lors de ce débat. (*Inaudible*) lors de cette réunion,
17 tout le... je pense que tout le monde soutenait le Président Bozizé, que... qu'il puisse
18 prendre contact avec les chefs d'État de la sous-région, de la CEEAC, afin de... de
19 chercher à revenir au pouvoir.

20 Si je me souviens bien, le Président Bozizé a tenté d'appeler les autorités
21 tchadiennes, a tenté d'appeler les autorités congolaises, et quand il appelait, son
22 téléphone... quand il appelait, personne ne décrochait. Parce qu'il avait le contact du
23 Président tchadien, le Président congolais, mais quand il appelait, personne ne
24 décrochait.

25 Q. [10:07:19] A-t-il parlé de la manière dont il avait l'intention d'entrer en contact
26 avec les membres des États centrafricains — je parle des chefs d'État —, ou la
27 manière dont il avait l'intention de demander à d'autres États de l'aider à reprendre
28 le pouvoir ?

1 R. [10:07:51] Si vous pouvez reposer la question, parce que vous sortez entrecoupé —
2 Monsieur le Président.

3 Q. [10:08:02] A-t-il parlé de la manière dont il voulait se rapprocher des chefs d'État,
4 ou d'autres États de la région pour qu'ils l'aident à reprendre le pouvoir ?

5 R. [10:08:26] Mais... Monsieur le Président, lui, en ce temps, le seul moyen pour lui,
6 c'était d'avoir des contacts téléphoniques. Son... la manière qu'il... qu'il procédait,
7 c'était de téléphoner. Il appelait... il appelait ses collègues, donc il y avait que lui qui
8 avait le contact des anciens chefs d'État ; nous on n'en avait pas. Donc, c'est lui qui...
9 qui insistait pour les... pour les appeler.

10 Q. [10:09:04] Si personne ne répondait au téléphone, est-ce qu'il a parlé des autres
11 options qui étaient à sa disposition ?

12 R. [10:09:14] Monsieur le Président, les... les... les autres options, ce qu'il n'avait pas
13 parlé ce jour-là.

14 Monsieur le Président, est-ce que je peux m'entretenir avec mon conseil pendant une
15 minute ?

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:09:34] Bien sûr. Bien sûr. Si
17 cela ne prend pas trop longtemps, nous apprécierions particulièrement cela. Nous
18 restons ici, et faites-nous savoir quand vous souhaitez continuer.

19 Donc, vous pouvez consulter votre conseil, Monsieur.

20 *(Discussion entre le témoin et son conseil)*

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:11:21]

22 Je vois que le témoin est de retour.

23 Q. [10:11:23] Monsieur Kokaté, vous êtes prêt à continuer ?

24 *(Silence du témoin)*

25 Je suppose que c'est le cas.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:11:35] Donc, Monsieur
27 Vanderpuye, vous pouvez continuer. Nous n'avons pas obtenu la réponse à la
28 dernière question.

1 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:11:43]

2 Q. [10:11:44] Alors, ma dernière question était la suivante. Si personne ne répondait
3 aux appels de Bozizé, a-t-il parlé des options qui s'offraient à lui ? Et c'était lors de la
4 réunion à l'hôtel Hilton, à Yaoundé.

5 R. [10:12:08] Monsieur... Monsieur le Président, ça, c'est... je ne me souviens pas de...
6 de ça, mais ce qui est sûr, c'est que s'il y a d'autres options qui s'offraient à Bozizé, il
7 n'y a que lui, Bozizé, qui pourrait vous parler de cette option-là, des... des autres
8 options. Mais pour l'instant, je n'ai pas connaissance de ça.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:12:34]

10 Q. [10:12:34] La question était de savoir si cela a fait l'objet de discussions lors de
11 cette réunion, si l'on a parlé de ces options, pour autant que vous puissiez vous en
12 souvenir. Et si ce n'est pas le cas, nous passerons à autre chose. Et peut-être que
13 M. Vanderpuye vous demandera si ces options ont fait l'objet de discussions plus
14 tard. Mais, Monsieur Kokaté, pour l'instant, la question est de savoir si, lors de cette
15 réunion, le Président François Bozizé a parlé de ce qu'il envisageait comme étant la
16 marche à suivre, pour autant que vous puissiez vous en souvenir.

17 R. [10:13:19] Monsieur le... le Président, le Président Bozizé disait qu'il... qu'il... qu'il
18 allait prendre contact avec les... les chefs d'État de la CEEAC pour l'aider à
19 reprendre le pouvoir, et il va tout faire pour les contacter. C'est tout ce que je sais
20 jusqu'à ce niveau-là.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:13:48] Très bien. Nous
22 pouvons poursuivre à partir de là.

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:13:53] Merci, Monsieur le Président.

24 Q. [10:13:57] Quelle a été la réaction des gens qui étaient présents à cette réunion, à
25 commencer par vous-même.

26 R. [10:14:08] Monsieur le... le Procureur, je vous disais... Monsieur le Président, je
27 vous disais tout à l'heure que tous les... tous les gens qui étaient là, c'étaient des gens
28 qui n'étaient pas d'accord avec la coalition séléka, voilà. Donc, tout le monde avait

1 motivé le Président Bozizé à prendre contact avec les chefs d'État de la sous-région,
2 afin d'organiser son retour au pouvoir.

3 Q. [10:14:53] Très bien.

4 Les gens ont-ils, dans ce cas-là, été chargés de certaines tâches pour faire en sorte que
5 cela se produise ?

6 R. [10:15:15] Monsieur le Président, je... je n'ai pas bien compris la question.

7 Q. [10:15:21] Vous avez dit — d'après ce que j'ai compris, vous me corrigerez si je me
8 trompe — que tout le monde le soutenait, tout le monde était derrière lui dans ses
9 efforts pour entrer en contact avec les États qui pourraient, éventuellement, l'aider à
10 reprendre le pouvoir ; n'est-ce pas ? Est-ce que j'ai bien compris cela ?

11 R. [10:15:49] Oui. Oui, Monsieur le Président.

12 Q. [10:15:53] Et que c'est lui qui passait les appels téléphoniques, mais qu'il
13 n'obtenait pas de réponse ; est-ce que j'ai bien compris cela ?

14 R. [10:16:05] C'est bien ça, Monsieur le Président.

15 Q. [10:16:11] Et donc, ensuite, il y a une réunion où d'autres personnes... d'autres
16 personnes, comme vous, M. Ngaïssona, M. Poussou, M. Yakité, eh bien, le
17 rencontrent afin de l'aider... de l'aider à faire quoi et de quelle manière ? C'est la
18 question que je vous pose.

19 R. [10:16:34] Mais la question, Monsieur le Président, nous tous, nous avons été à
20 Libreville. Il y avait eu un accord... il y avait eu un accord qui avait été signé
21 le 11 janvier, à Libreville, et cet accord disait que toutes les parties devaient respecter
22 cet accord. Alors, maintenant que cet accord avait été violé par la coalition séléka, et
23 la coalition séléka était arrivée au pouvoir le 24 mars 2013, après que le Président
24 Bozizé s'était retrouvé à Yaoundé, et que tout ce monde qui n'était pas d'accord avec
25 la Séléka, chacun avait sa raison pour quitter le pays, mais nous l'avons... nous avons
26 dit qu'il était nécessaire de voir avec les chefs d'État de la sous-région, pour que cet
27 accord puisse être respecté. Maintenant, je pense que j'ai fait partie des gens qui
28 avaient dit cela. Jusqu'à ce niveau-là, je me limite là, Monsieur le... le Président.

1 Q. [10:18:06] Procédons étape par étape.

2 Que pouviez-vous faire ou qu'aviez-vous à offrir à Bozizé pour l'aider à contacter
3 ces États ? Que pouviez-vous faire pour l'aider à entrer en contact avec les États
4 desquels il souhaitait se rapprocher ?

5 R. [10:18:36] Mais moi, déjà, je ne suis pas un ancien chef d'État. C'est lui, le
6 Président Bozizé parlait qu'il rentrait en contact avec les chefs d'État de la CEEAC
7 pour faire appliquer cet accord. Et je... tout ce que moi, Kokaté, j'ai dit, je... je l'avais
8 soutenu dans cette démarche. Donc, rentrer en contact avec les Présidents de la
9 République, à mon niveau, aller... au moment où je n'étais plus ministre, j'étais
10 ancien ministre, je ne pouvais pas être en contact avec. Déjà, même étant ministre, on
11 n'a pas contact facilement aux chefs d'État. Au moment où je suis déjà ancien
12 ministre, comment je vais être en contact avec un chef d'État ? Donc, nous... nous
13 l'encourageons, dans ce domaine, parce que nous, on espérait qu'il avait des contacts
14 téléphoniques avec eux et que ça pourrait aboutir, son intention.

15 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:19:41] Je m'excuse, Monsieur le Président, il y a un
16 problème de traduction. Il a dit : « *(intervention en français)* et même étant ministre »,
17 et en anglais, on a dit : « je n'étais pas ministre, à cette époque ».

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:20:01] Oui, cette erreur sera
19 rectifiée. Et pour ce qui est des questions dont nous parlons en ce moment, cela cadre
20 parfaitement avec ce que le témoin a dit dans sa déclaration à propos de cette
21 première réunion. Donc, il y avait...

22 Q. [10:20:18] Enfin, Monsieur Kokaté, je m'adresse à vous. Lors de la première
23 réunion, dont nous parlons actuellement, les gens qui étaient présents, y compris
24 l'ancien Président François Bozizé, d'après tous ces gens qui étaient présents, pour
25 tous ces gens, qu'est-ce qu'ils entendaient par « Séléka » ? Est-ce qu'ils apparentaient
26 la Séléka à la population musulmane, par exemple ? Et peut-être que ma question
27 n'est pas très claire — dites-le-moi, dans ce cas-là —, mais comment comprenaient-
28 ils la Séléka, lors de cette réunion ?

1 R. [10:21:04] S'il vous plaît, Monsieur le Président, vous sortez entrecoupé. Donc, je
2 n'ai pas bien compris la question.

3 Q. [10:21:12] Monsieur Kokaté, est-ce que la connexion est meilleure maintenant ?
4 Est-ce que vous m'entendez bien ?

5 Ma question est la suivante. À cette réunion, parmi les participants, lorsque vous
6 parliez de la Séléka, qu'est-ce que cela signifiait pour vous ? Qui étaient ces gens
7 pour vous ? Qu'est-ce que cela recouvrait ? Est-ce que c'était une entité militaire ?
8 Est-ce que cela représentait la population musulmane en général ? Quelle était votre
9 compréhension de la Séléka, dans la salle de réunion, à ce moment-là ?

10 R. [10:21:53] Monsieur... Monsieur le Président, déjà, entre-temps, la situation de la
11 Séléka était tellement... quand ils ont pris le... quand ils ont... ils avaient pris le
12 pouvoir, la situation était alarmante, et tout le monde décriait le comportement de la
13 Séléka quand ils ont pris le pouvoir, la manière de se comporter avec la population à
14 Bangui et à l'intérieur du... à l'intérieur du pays. Et donc, c'est... c'est ce genre de
15 rapport qui arrivait, ce genre de rapport qui arrivait, et tout le monde le déplorait. Je
16 ne sais pas si j'ai répondu à votre question, Monsieur le Président, parce que je...

17 Q. [10:22:45] Vous avez tout à fait répondu, mais j'aurais une question
18 supplémentaire à vous poser.

19 Est-ce que vous savez si la population musulmane en général soutenait la Séléka ?

20 R. [10:23:01] Monsieur le Président, déjà, la République centrafricaine, c'est un pays
21 laïc, alors c'est vrai que la majorité... la majorité des musulmans soutenait la Séléka,
22 mais je ne peux pas confirmer que tous les... tous les musulmans soutenaient la
23 Séléka.

24 Q. [10:23:31] Merci beaucoup. Je comprends tout à fait les nuances que vous
25 apportez dans votre réponse.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:23:38] Monsieur le
27 Procureur, vous pouvez continuer.

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:23:43] Je vais insister sur cette réunion, et

1 nous allons peut-être aller au-delà que ce que le témoin a dit par le passé.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:23:57] Ah ! Nous voyons

3 M. Bangaguere à l'écran, la connexion a été rétablie. Je m'excuse de vous avoir
4 interrompu.

5 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:24:08]

6 Q. [10:24:08] Je vous pose cette question... enfin, je vous demande si l'on vous a
7 chargé de quelque chose, ou si on vous a demandé de faire quelque chose, parce que
8 vous avez dit qu'on vous a contacté personnellement et que vous... on vous a
9 demandé de rencontrer Bozizé. Donc, étant donné que l'on vous a demandé, de
10 manière précise, de rencontrer Bozizé et que vous l'avez rencontré, je me demande
11 s'il vous avait demandé de faire quelque chose en particulier, et si tel est le cas, que
12 vous a-t-il demandé de faire ?

13 R. [10:24:46] Merci, Monsieur le... le Président. Moi, quand j'étais arrivé à Yaoundé,
14 le Président Bozizé, dès que je suis rentré dans sa suite, il m'avait souhaité d'abord la
15 bienvenue, on avait échangé un peu, nous avons fait le tour de... des événements,
16 comment... comment ce... jusqu'au jour où la Séléka avait pris le pouvoir. Et si je
17 me... je comprends bien, si je me souviens de quelque chose, le Président Bozizé... là
18 où j'ai compris le but de... de son appel, il m'avait dit... mais voilà que lui, il n'est
19 plus Président et que... il est... il est désormais membre du Collectif des officiers
20 libres — parce que ce... ce Collectif des officiers libres avait beaucoup d'impact sur
21 lui quand il était Président de la République. Donc, ce jour-là, on a... on a parlé, je
22 suis venu, je l'ai beaucoup... j'ai passé mon temps à beaucoup plus écouter, parce
23 que c'est lui, le supérieur, j'ai écouté, et après, quand il avait dit qu'il faisait...
24 membre de la... du Collectif des officiers libres, j'ai acquiescé. Et... on n'était pas allé
25 loin, ce jour-là, Monsieur le Président. Je pense que ce que vous attendez,
26 certainement quand on va aller dans le développement des prochaines réunions,
27 peut-être, mais pour l'instant, je... je préfère m'arrêter à ça. Et c'était... si les autres
28 ont parlé, bien, ils vont... ils vont... ils vont... vous... chacun de nous se souviendra

1 de sa déclaration, Monsieur le Président.

2 Q. [10:26:50] Très bien. Merci pour ces précisions.

3 Je vous ai demandé ce que vous pouviez signifier pour le Président Bozizé, ou
4 pourquoi on vous a demandé de venir à cette réunion, mais est-ce que vous savez
5 pourquoi M. Ngaïssona était présent lors de cette réunion ?

6 R. [10:27:13] Monsieur le... le Président, M. Ngaïssona, non, à ma connaissance, fait
7 partie de la famille du Président Bozizé, et c'est... il était un membre du parti
8 politique du Président Bozizé, le KNK. Et donc, pour moi, il était parmi les proches
9 du Président Bozizé. Donc, c'est ça.

10 Q. [10:27:50] Et Lévy Yakité, qu'en est-il de lui ? Pourquoi était-il présent lors de cette
11 réunion ?

12 R. [10:28:01] Mais Lévy Yakité aussi était un membre influent de... il... il était un très
13 proche du président Bozizé. Il n'est pas de la famille du président Bozizé, mais il est
14 très proche du président Bozizé, il est un membre influent du parti politique du
15 président Bozizé.

16 Q. [10:28:22] Et vous pensez que la raison pour laquelle il était présent à cette
17 réunion, c'est qu'il faisait partie du parti de... de Bozizé, et qu'il était proche de
18 Bozizé ? Est-ce que c'est pour cela que Bozizé lui a demandé d'être présent à cette
19 réunion ?

20 R. [10:28:44] Monsieur le Président, moi, j'ai été contacté pour venir en France... de
21 France pour venir à Bangui... à... à Yaoundé. Je ne peux que parler de moi, comment
22 j'ai fait mon déplacement pour venir à Yaoundé. Maintenant, les autres qui ont fui le
23 pays, qui sont arrivés à Yaoundé, et comment ils se sont rencontrés avec le Président
24 Bozizé, bien, je ne serais pas en mesure de vous dire exactement comment ils sont
25 arrivés au Cameroun et comment ils se sont retrouvés là, ce jour-là.

26 Q. [10:29:26] Et vous n'en avez pas parlé avec les personnes qui étaient présentes à ce
27 moment-là, vous ne vous êtes pas demandé ou vous ne leur avez pas demandé : Que
28 faites-vous là ? Pourquoi êtes-vous là ?

1 R. [10:29:44] Monsieur le Président, je... je répète encore. Nous tous, qui étions là, on
2 n'avait pas accepté la prise de pouvoir de... des Séléka le 24 mars. Donc, il y avait un
3 sentiment de regret, et donc, nous tous, nous avons ce sentiment de... de regret, et
4 que le pouvoir... on n'a plus la gestion des affaires du pays. Et puis, ce qui se passait
5 à... à... à Bangui, ou à l'intérieur du pays, quand on écoutait des exactions qui se
6 faisaient à Bangui, il y avait un climat de désolation de la part de la population, c'est
7 des informations qui arrivaient, et nous tous, on partageait ce genre d'informations.

8 Q. [10:30:43] Très bien.

9 Après cette réunion, quel était... quels sont les... les enseignements ou les conclusions
10 que vous avez tirés de cette réunion ? Qu'étiez-vous censé faire après cette réunion ?

11 R. [10:31:08] Monsieur le Président, ce jour-là, je n'avais... je n'avais pas un rôle à
12 faire, après cette réunion. C'était... on était venu écouter le... le président, qui nous
13 parlait. Et puisque ce jour-là, il ne parlait que du retour à l'ordre constitutionnel, il
14 ne parlait, ce jour-là, que du retour à l'ordre constitutionnel, et il y avait beaucoup
15 plus le sentiment... il y a un sentiment... c'est vrai, quand vous... quelqu'un perd le
16 pouvoir, où les gens qui étaient avec lui ont perdu le pouvoir, bien, les gens ne sont
17 pas contents, les gens étaient très mécontents, et tout, parce que l'accord de
18 Libreville n'avait pas été respecté, et les informations qui nous parvenaient du pays,
19 avec les exécutions extrajudiciaires de la Séléka sur la population, et tout, donc ça,
20 c'est des informations que personne n'a... n'a jamais aimées, et puis voilà, il y a ce
21 sentiment-là, de désarroi, qui était là.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:32:27] Je pense que nous
23 pouvons parler des autres réunions, le cas échéant, auxquelles le témoin a participé
24 avec François Bozizé. Je pense que nous avons épuisé ce... ce sujet.

25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:32:43] J'étais justement en train de tourner la
26 page.

27 Q. [10:32:47] La question est la suivante, maintenant : avez-vous rencontré Bozizé à
28 l'ambassade de la République centrafricaine, à un moment ou à un autre ?

1 R. [10:32:58] Monsieur le... le Président, oui, le Président Bozizé, à ma connaissance,
2 avait organisé deux réunions à l'ambassade de la République centrafricaine, à
3 Yaoundé. Et je pense — si j'ai une bonne mémoire —, le gouvernement de Bangui
4 était informé de cette réunion, et l'ambassadeur Oguéré avait été relevé de ses
5 fonctions, suite à cette réunion qui avait eu lieu à l'ambassade de Centrafrique.

6 Q. [10:33:54] Savez-vous pourquoi il a été relevé de ses fonctions par le
7 gouvernement centrafricain ?

8 R. [10:34:04] Bien... oui, parce qu'en... un ambassadeur qui représente les autorités,
9 qui avait organisé une réunion au sein de l'ambassade, dans... dans... dans la
10 chancellerie, et que le gouvernement à Bangui ne... ne pouvait... ne... ne pourra
11 jamais accepter que l'ambassadeur puisse organiser une réunion à l'ambassade avec
12 l'ancien président, surtout qu'il n'avait pas eu l'accord de... de son chef hiérarchique,
13 le ministre des Affaires étrangères. Donc, moi, je trouve normal que... qu'on... qu'il...
14 qu'il soit sanctionné. Il a perdu sa... sa fonction, hein, de... de l'ambassadeur (*sic*).

15 Q. [10:35:13] Merci. Et quand a eu lieu cette réunion ?

16 R. [10:35:20] Monsieur le Président, je... je vous ai dit plusieurs fois, moi, les dates,
17 souvent, j'ai ce problème-là. Parce que je ne savais pas un jour... qu'un jour, je serais
18 devant le juge pour parler et... j'ai plus les dates ici. Mais certainement, si vous avez
19 les dates, vous pouvez me dire, m'aider un peu parce que... voilà.

20 Q. [10:35:54] Non, ce que j'ai ici, c'est ce que vous avez dans votre dernière
21 interview, à peu près une semaine après l'autre réunion au Hilton. Est-ce que ça
22 vous rafraîchit la mémoire ?

23 R. [10:36:08] Oui, ça me... ça me rafraîchit la mémoire, sauf que moi-même, comme je
24 vous ai dit la dernière fois, je ne me souvenais pas de... du mois ou j'ai été reçu à
25 l'hôtel Hilton, donc c'est vrai que ça pouvait faire une semaine que cet événement
26 avait eu lieu. Ça, c'était vrai.

27 Q. [10:36:28] Et lors de cette réunion, qui se trouvait là ? Quels étaient les
28 participants ?

1 R. [10:36:34] Bien, lors de ce... lors de cette réunion, il y avait le Président Bozizé, il y
2 avait l'ambassadeur Oguéré, il y avait les enfants du président Bozizé, il y avait... je
3 pense que j'ai vu Socrate Bozizé, j'ai vu Franklin Bozizé, Rodrigue... Rodrigue
4 Bozizé, Lévy Yakité, David Banga, Édouard Ngaïssona et puis il y avait plein de
5 monde. Voilà, c'est... c'est peut-être des noms que je retiens, que je... je suis en train
6 de vous dire. Il y avait... il y avait même des femmes, hein, que je... que je... que je ne
7 connaissais pas trop.

8 Q. [10:37:31] Oui, et dans cette interview, vous parlez d'autres personnes, vous
9 parlez de Poussou, vous parlez... vous parlez...

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:37:54] De Bernard Mokom.

11 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:37:57]

12 Q. [10:37:58] En effet, Bernard Mokom. Et vous parlez d'une personne appelée Éric
13 Danboy.

14 R. [10:38:05] Tout à fait. Éric... Éric Danboy habitait dans la même résidence du
15 président... de l'ancien Président François Bozizé, et il faisait partie des officiers qui
16 le protégeaient.

17 Q. [10:38:39] Très bien.

18 Lors de cette réunion, pouvez-vous nous dire ce qui a été abordé, quels sujets ont été
19 discutés ?

20 R. [10:39:01] Dans un premier temps, on avait parlé... on parlait toujours des
21 exactions, des éléments de la coalition Séléka à Bangui, et on avait aussi parlé... le
22 Président Bozizé a pris la parole, il avait parlé de son retour au pouvoir. Il avait parlé
23 de son retour au pouvoir, et qu'il était toujours en contact... il était toujours en train
24 de chercher des... des contacts avec ses anciens collègues pour organiser son retour,
25 pour organiser son... son retour, et puis, aussi, je pense que... En tout cas, on parlait
26 de... de ça, de son retour. Et puis, il y avait aussi ce sentiment de nervosité qui était
27 là, par rapport à des exactions qui se faisaient... qui se faisaient sur les chrétiens —
28 c'est... c'est selon son propre terme — et sur tous ses... ses partisans, et tout. Enfin,

1 d'une manière générale, on parlait... on parlait vraiment de ça, et que... le... le sujet
2 dominant, c'était le... il fallait pousser la réflexion pour son retour, son retour au
3 pouvoir.

4 Q. [10:41:01] A-t-il parlé de la façon dont il essayait... dont il pensait réaliser cela,
5 comment vous tous, ensemble, vous allez... vous alliez arriver à réaliser cela ?

6 R. [10:41:18] Mais parce que... Monsieur le Président, il y a... il y a des étapes, lors de
7 cette réunion-là. Lors de ces... lors de cette... de ces différentes réunions, il y avait des
8 étapes. Il y avait des étapes. Il y avait d'abord l'étape où Bozizé parlait de son retour
9 au pouvoir. Et nous, qui étions avec lui, nous... nous avons soutenu son projet de
10 voir les anciens chefs d'État pour le ramener au pouvoir. Et aussi, euh... euh... les
11 informations qui arrivaient de Bangui, de tout ça, ou de... ou... ou du pays, c'est des
12 informations qui n'étaient pas du tout très bien à écouter parce qu'on ne parle que
13 de morts, des... des assassinats, des exécutions extrajudiciaires, et tout, et puis voilà.
14 Je pense que les deux... les deux réunions parlaient pratiquement de la même chose,
15 les deux réunions qui avaient eu lieu au niveau de l'ambassade, à Yaoundé, parlaient
16 de la même chose. Et je peux vous dire, Monsieur le Président, il y avait un
17 sentiment de... de... de... un... un sentiment de la nervosité qui était là. Voilà, c'est
18 tout ce que je peux vous dire. Mais si dans ma déclaration... et que... il y a des choses
19 que je... j'ai « dits » et que je ne le dis pas, Monsieur le Président, vous pouvez me...
20 me le rappeler, s'il vous plaît.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:43:03] Monsieur
22 Vanderpuye, par exemple, CAR-OTP-2774... 258 et 259.

23 M. VANDERPUYE : [10:43:19] *Thank you...*

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:43:20] C'est l'une des
25 déclarations en février 2018. Et, là, le témoin donne beaucoup plus de détails sur la
26 réaction de François Bozizé lorsqu'il a appris ce qu'il se passait à Bangui.

27 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:43:40] Vous avez raison.

28 Q. [10:43:41] Dans votre déclaration, vous parlez du Président Bozizé qui reçoit un

1 appel téléphonique alors même qu'il s'entretient avec vous. Au cours de cette
2 conversation téléphonique, vous apprenez que quelqu'un avait déterré le corps de sa
3 mère... que quelqu'un avait déterré le corps de sa mère et qu'il était absolument
4 furieux ; vous vous en rappelez ?

5 R. [10:44:07] Oui, je... je me souviens très bien de ça. O.K. parce que les éléments de
6 la coalition séléka, ils étaient arrivés à Bossangoa, c'est... c'est pour ça que je vous
7 disais tout à l'heure qu'il y avait des informations alarmantes qui nous parvenaient.
8 Il y avait des... des religieux qui étaient assassinés, il y avait l'église... une église
9 chrétienne à Bossangoa qui avait été détruite, et on lui avait parlé... qu'il avait reçu
10 un appel téléphonique où sa maman... le corps de sa maman avait été profané... Et
11 voilà, il était dans tous... dans tous ses états. Ça, je... je me souviens bien de ça.

12 Q. [10:45:21] Et quelle a été la réaction du Président Bozizé ? Qu'a-t-il dit lorsqu'il a
13 appris tout cela ? Qu'a-t-il dit... Qu'a-t-il dit que... ce qu'il voulait qu'on fasse ?

14 R. [10:45:37] Monsieur le Président, il avait dit que c'est inadmissible, il avait dit... il
15 avait dit que c'était... c'était inadmissible. Là, trop, c'est trop, ils ont... ils ont dépassé
16 la limite, ils ont dépassé la limite et il n'accepterait pas ça. Et ce genre de
17 provocation, il ne va jamais accepter et... et il prendrait ses responsabilités.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:46:14]

19 Q. [10:46:14] Monsieur Kokaté, j'ai votre déclaration de février 2018 sous les yeux, et
20 j'ai lu deux ou trois lignes... enfin, je vais vous en lire deux ou trois lignes et je vais
21 vous demander si cela rafraîchit votre mémoire.

22 Ce sont des citations que M. François Bozizé aurait dit lors de cette réunion. CAR-
23 OTP-2774-258 (*sic*), ligne 1238 — et je cite M. Kokaté : « Bozizé a dit que les éléments
24 de la coalition séléka font des choses épouvantables aux fils du pays. » Ensuite,
25 au 1220... 41, il est écrit : « Nous devons nous défendre. » Fin de citation. Vous vous
26 en souvenez ?

27 R. [10:47:07] Oui, oui, Monsieur le Président. Je m'en... je m'en souviens. C'est pour
28 ça que je disais que... peut-être que je ne me suis pas fait bien comprendre. Je me

1 souviens bien de cette déclaration. Je disais que les informations qui arrivaient... qui
2 nous arrivaient étaient tellement alarmantes. Et quand les... les éléments de la
3 coalition séléka s'attaquaient à des chrétiens, s'attaquaient à des religieux jusqu'à
4 profaner le corps de la maman du Président Bozizé, le Président Bozizé avait dit
5 qu'il n'acceptait pas ça, qu'il n'acceptait pas ça. Il était très mécontent, il n'acceptait
6 pas ça, il prendrait ses responsabilités, il faut se défendre. Je crois... Je pense (*phon.*)
7 c'est ça. Oui, je confirme cette déclaration, Monsieur le Président.

8 Q. [10:48:06] Très bien. Je m'en souviens.

9 Et la ligne suivante, page... page 2054 (*sic*), ligne 1256, dans votre déclaration à
10 nouveau, je vous... vous nous donnez une citation qui, selon vous, a été dite par
11 François Bozizé : « Il faut donc qu'on s'organise pour chasser les Séléka. »

12 Est-ce que vous vous souvenez que M. Bozizé aurait dit quelque chose de la sorte ?

13 R. [10:48:42] Monsieur le Président, je me souviens parce que quand le Président
14 Bozizé a dit : « Trop, c'est trop — il va prendre ses responsabilités —, il faut se
15 défendre. Il faut s'organiser », parce que quand il parlait, Monsieur le Président — je
16 ne sais pas si j'avais dit —, Bozizé lui-même pleurait. Il... Il versait les larmes. Il
17 était... Il était dans tous ses états.

18 Q. [10:49:21] Lorsque le Président a dit « il faut qu'on s'organise », est-ce qu'il a été
19 plus précis ? Est-ce qu'il a donné des conseils pour savoir comment on allait
20 s'organiser ou est-ce que d'autres personnes dans la réunion ont commencé à
21 discuter pour savoir comment s'organiser ?

22 R. [10:49:46] Monsieur le Président, ce jour-là, c'était... c'était un jour où tout le
23 monde n'était pas du tout bien, donc, euh... quand le Président Bozizé allait parler,
24 nous l'avons écouté, c'est... c'était choquant, et voilà. Et... c'est lui le Président. C'est
25 lui qui avait dit « il faut s'organiser », c'est lui qui avait dit qu'il prendra sa
26 responsabilité. Donc, s'organiser, prendre ses responsabilités, ça, cette question
27 reviendrait au Président Bozizé.

28 Mais nous, pendant que nous étions là, je vais vous dire la vérité, que personne,

1 Monsieur le Président, avait accepté ce qui se passait à Bangui quand on tuait les
2 chrétiens, quand on tuait les... les religieux. Aller déterrer le corps de la maman du
3 Président Bozizé, personne n'a... personne n'avait apprécié cela, Monsieur le
4 Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:51:25] Oui, en lisant les
6 déclarations, je pense qu'il y a peut-être eu d'autres occasions où on a discuté des
7 façons de s'organiser.

8 Mais enfin, Monsieur Vanderpuye, reprenez votre interrogatoire.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:51:28] Je vous remercie, Monsieur le
10 Président.

11 Q. [10:51:30] Donc, Monsieur Kokaté...

12 R. [10:51:31] Monsieur le Président (*phon.*)...

13 Q. [10:51:31] ... je pense que voilà où je veux en venir... enfin, voilà où j'en suis venu :
14 vous étiez là avec d'autres personnes, vous, en groupe autour du Président. Vous
15 n'étiez pas là par hasard, vous n'étiez pas là en tant que spectateur. Donc, dans le
16 contexte même de cette réunion, j'aimerais savoir pourquoi vous étiez là. Et qu'étiez-
17 vous censé faire, si tant est que vous étiez censé faire quelque chose ? Quelle était
18 votre compréhension de votre présence ? D'après vous, pourquoi étiez-vous là ?

19 R. [10:52:22] Monsieur le... le Président, vous savez, moi, j'ai été d'abord un opposant
20 au Président Bozizé. Et après la déclaration de Libreville, c'est en ce moment-là
21 qu'il... il y avait un rapprochement entre le Président Bozizé et moi. C'est ce... ce
22 rapprochement, c'est suite à mon entrée au gouvernement.

23 Pour moi, le Président Bozizé, quand il m'avait fait appeler à Yaoundé, c'est parce
24 qu'il savait... parce que c'est lui qui m'avait fait venir, ce n'est pas moi qui avais
25 demandé d'aller le rencontrer. J'ai été invité par lui pour venir à Yaoundé, Monsieur
26 le Président. J'étais invité par le Président Bozizé pour venir à Yaoundé le voir. Je
27 suis venu le voir. J'ai été dans son gouvernement. J'ai été son ministre. J'étais son
28 ministre, je suis venu à Yaoundé.

1 Et quand je suis arrivé à Yaoundé, Monsieur le Président, le Président Bozizé, il
2 m'avait dit : « Maintenant que je ne suis plus Président de la République, je me
3 reconnais maintenant dans le Collectif des officiers libres, parce que votre structure-
4 là avait eu trop d'impact sur moi quand j'étais Président de la République. » C'est ce
5 qu'il m'avait dit, Monsieur le Président.

6 Et après, le Président Bozizé, dans sa démarche, il a continué, il avait continué pour
7 dire qu'il ne peut pas accepter, il n'accepte pas de... d'être évincé par la coalition
8 séléka, et donc, qu'il allait tout faire pour voir avec les chefs d'État de la CEEAC
9 pour le ramener au pouvoir.

10 Et je vous disais ici, Monsieur le Président, les choses... les rencontres se faisaient par
11 étapes. Je pense que la question que vous voulez en venir, peut-être que, moi, je
12 serais à l'aise de vous parler de la réunion de Paris, le déjeuner de Paris. Mais c'est ce
13 (*inaudible*) mais, pour l'instant, je n'ai... je n'ai pas vraiment d'éléments à dire parce
14 que je ne peux que parler de moi, Président, de ce que moi, j'ai fait. Je parle de
15 ce que j'ai fait et de mes déclarations. Donc, les déclarations des autres, non. Mais
16 moi, je parle de moi, Monsieur le Président, de ce que j'ai eu à faire, ce que j'ai écouté
17 et tout. Et donc, au fil du temps, je vous dirai exactement, très volontiers... je
18 répondrai à vos... à toutes vos questions, Monsieur le Président.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:55:37] Je pense que le
20 témoin vient de parler de Paris.

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:55:44] Oui, il a parlé de Paris.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:55:46] Il a parlé de
23 différentes étapes, d'évolution. On peut peut-être en parler après la pause. Si vous
24 avez d'autres questions à poser sur autre chose, allez-y

25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:56:01] Oui, il y a encore quelques sujets à
26 aborder avant d'en arriver là.

27 Q. [10:56:07] Donc, je suis vraiment très content et vous suis très reconnaissant de
28 nous parler de ce que vous avez observé vous-même et de ce que vous avez perçu,

1 c'est tout ce que je voudrais vous demander normalement. Mais étant donné que
2 vous étiez là lors de la réunion, j'aimerais savoir ce que vous avez observé vous
3 concernant, mais pas uniquement vous concernant, concernant les autres. Comme si
4 quelqu'un venait me demander : qu'a dit Monsieur le témoin ? Eh bien, je serais
5 capable de relayer vos propos, puisque je vous ai vu. Donc, j'aimerais que vous nous
6 parliez de... de ce que les autres gens ont aussi dit lors de cette réunion.

7 R. [10:56:56] Monsieur le Président, je vous remercie. D'accord.

8 Comme je le disais... je disais tantôt que tous... tous les participants à ces réunions,
9 que ce soit d'hôtel Hilton, que ce soient les réunions qui ont eu lieu à l'ambassade de
10 Centrafrique, tous les participants n'étaient pas du tout d'accord avec la coalition
11 séléka qui avait tout le pouvoir. Et il y avait un sentiment de mécontentement que je
12 lisais dans les yeux de tout le monde, il y avait la nervosité qui était là, mais,
13 Monsieur le Président, il y avait un chef qui était là, c'était le Président Bozizé.

14 Donc, certainement, si chacun de nous a parlé, ben, certainement, il y a des gens qui
15 ont commenté et tout, mais je... je me souviens beaucoup plus de ce que moi, j'ai eu à
16 dire. Mais je vous dis d'une manière générale : tout ce monde, tous les gens qui
17 étaient là, à cette réunion-là, n'acceptaient pas... personne n'avait approuvé ce qui se
18 passait à Bangui. Déjà, la manière que la Séléka avait pris le pouvoir en violant... en
19 violant les accords de Libreville ; deux, la manière de se comporter envers la
20 population à Bangui et à l'intérieur du pays avec des exactions de tous genres — je
21 veux dire par là des... des viols, les exécutions extrajudiciaires, le pillage des biens
22 des... des Centrafricains et même... puisque, dans cette coalition Séléka, ils ont pris
23 les biens des Centrafricains qu'ils ont emportés dans leurs différents pays d'origine
24 parce qu'ils étaient venus avec des... des mercenaires devenant du Tchad ou du
25 Soudan.

26 Donc, il y a tout ce sentiment qui était là, et que... et je vous dis sincèrement que
27 c'était alarmant et puis, voilà, sans mentir, tous ceux qui étaient là à cette réunion
28 n'étaient pas du tout contents... n'étaient pas du tout contents d'entendre ce qui se

1 passait à Bangui. Mais l'homme qui... qui a... qui... qui dirigeait les débats, qui
2 organisait le débat, c'était le Président Bozizé, ça se faisait à... à son rythme et à sa
3 manière.

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:59:48] Je pense qu'il est l'heure de faire la
5 pause.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:59:51] Oui. Je pense aussi
7 que c'est une... bon moment de faire la pause. Je ne pense pas que l'on puisse obtenir
8 beaucoup plus d'informations sur ce qui s'est dit à l'ambassade lors de cette réunion.
9 Vous pouvez essayer à nouveau, mais je ne sais pas si vous serez couronné de
10 succès.

11 Donc, nous allons faire la pause et nous reprendrons à 11 h 30.

12 M^{me} L'HUISSIER : [11:00:17] Veuillez vous lever.

13 *(L'audience est suspendue à 11 h 00)*

14 *(L'audience est reprise en public à 11 h 30)*

15 M^{me} L'HUISSIER : [11:30:53] Veuillez vous lever.

16 Veuillez vous asseoir.

17 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:31:17] Monsieur
19 Vanderpuye, vous avez la parole.

20 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:31:28] Merci, Monsieur le Président.

21 Q. [11:31:35] Juste avant la pause, Monsieur Kokaté, nous parlions de la réunion à
22 l'ambassade de la République centrafricaine, à Yaoundé.

23 Je voulais vous demander, suite à cette réunion, avez-vous assisté à d'autres
24 réunions à Yaoundé ou à Douala en ce qui concerne les questions dont il a été
25 question, donc, à l'ambassade et à l'hôtel Hilton ?

26 R. [11:32:28] *(Interventions inaudibles)*

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:32:35] Nous n'entendons
28 pas M. le témoin. Par conséquent, il n'y a pas d'interprétation. Nous devons

1 patienter quelques instants.

2 *(Résolution du problème technique)*

3 Cela devrait fonctionner maintenant.

4 Q. [11:32:57] La question, Monsieur le témoin, était de savoir si vous avez participé à
5 d'autres réunions à Douala, par exemple, à cette époque.

6 R. [11:33:13] Monsieur le Président, j'ai participé à une réunion à... toujours à
7 Yaoundé, mais cette réunion avait eu lieu dans une des résidences de M. Ngaïssona.
8 Cette réunion avait eu lieu à Yaoundé. Et lors de cette réunion, le... l'ancien Président
9 Bozizé avait fait le déplacement. Il était venu à la résidence de Ngaïssona, j'étais
10 aussi chez M. Ngaïssona lors de cette réunion. C'était à Yaoundé.

11 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:34:07]

12 Q. [11:34:09] Quand cette réunion a-t-elle eu lieu par rapport à la réunion qui a eu
13 lieu à l'ambassade ?

14 R. [11:34:21] En tout cas, cette réunion avait eu lieu après les... après les réunions qui
15 avaient eu lieu à l'ambassade, puisque l'ambassadeur étant déjà relevé de sa
16 fonction, donc, une réunion au sein de la chancellerie ne pouvait plus se tenir là-bas.
17 Quand est-ce exactement ? Je ne me souviens pas trop de la période, du mois ou du...
18 mois ou la date, s'il vous plaît.

19 Q. [11:35:04] Est-ce que cela s'est produit longtemps après la réunion à l'ambassade
20 ou peu de temps après ? Donc, est-ce que c'était, disons, dans un délai d'un mois
21 après ou plus longtemps après ?

22 R. [11:35:22] Peu... Peu de temps après. Ça n'a pas trop duré, mais peu de temps
23 après.

24 Q. [11:35:32] Et vous nous dites que c'était à la résidence de M. Ngaïssona à
25 Yaoundé ; c'est bien exact ?

26 R. [11:35:40] C'était... C'était bien ça, parce que c'est M. Ngaïssona qui m'avait dit
27 qu'on allait se retrouver dans sa... dans une de ses résidences à Yaoundé. Et donc, le
28 plan... le plan m'avait été donné, et puis je suis venu à cette réunion.

1 Q. [11:36:03] Et quel était l'objet de cette réunion, de quoi avez-vous parlé ?

2 R. [11:36:10] Le... Le Président Bozizé était là, Ngaïssona était là, j'étais là, il y avait
3 d'autres personnes. Il parlait... Il continue toujours de parler de... de... des mêmes
4 sujets que nous avons traités à l'ambassade. Et il était... il était très choqué des
5 incidents qui s'étaient produits à Bangui et dans son village. Voilà. On parlait de ça.
6 Et... Et il disait qu'il allait... le Président Bozizé disait, jusque-là, il n'arrivait pas à
7 avoir les... les contacts des anciens chefs d'État, qu'il... il ne restera pas les bras
8 croisés pour regarder la Séléka.

9 Q. [11:37:30] Vous souvenez-vous dans quel secteur de Yaoundé se trouvait cette
10 résidence ?

11 R. [11:37:40] S'il vous plaît ?

12 Q. [11:37:44] Dans quelle partie de la ville se trouvait la résidence ?

13 R. [11:37:51] Dans quelle partie la ville se trouvait... là où la réunion s'était tenue,
14 chez Ngaïssona ? C'était à Yaoundé, mais je ne me souviens pas trop, parce que je ne
15 connais pas trop bien Yaoundé. Je connais beaucoup plus... mieux Douala que
16 Yaoundé. Donc, je sais que c'était dans une villa à Yaoundé.

17 Q. [11:38:16] Connaissez-vous une personne dénommée Vincent Wapounaba ?

18 R. [11:38:33] C'est... Je connais très bien Vincent Wapounaba, il était garde du corps.
19 Il était garde du corps de l'ancien Président François Bozizé.

20 Q. [11:38:47] Était-il avec le Président Bozizé lorsqu'il s'est rendu à cette réunion ?

21 R. [11:39:06] Oui. Wapounaba était bien là. Il était venu là. Il était venu dans le même
22 véhicule que le Président Bozizé.

23 Q. [11:39:13] Les autres personnes qui étaient à l'ambassade ont-elles également
24 assisté à cette réunion, pour autant que vous puissiez vous en souvenir ?

25 R. [11:39:24] Non. L'effectif... L'effectif n'était pas nombreux. On n'était pas
26 nombreux, puisque c'est... c'est dans une petite maison. Donc, voilà.

27 Q. [11:39:45] J'aurais d'autres questions à vous poser à ce sujet.

28 Est-ce que Lévy Yakité était présent à cette réunion ?

1 R. [11:39:57] Je... Je pense bien qu'il était là. Je pense bien que Lévy Yakité était là. Je
2 pense que Lévy Yakité était là, David Banga aussi était là je pense.

3 Q. [11:40:14] Et Bernard Mokom ?

4 R. [11:40:17] Oui, Bernard Mokom aussi... était là aussi, je pense. Oui.

5 Q. [11:40:24] Savez-vous si certains des fils du Président Bozizé étaient également
6 présents ?

7 R. [11:40:35] Ça, je ne peux pas trop me... me souvenir. Franchement, je ne sais pas
8 trop me souvenir.

9 Q. [11:40:47] Très bien.

10 En ce qui concerne cette réunion, il semble que les mêmes questions grosso modo
11 ont été abordées, mais, au cours de cette réunion, est-ce que des tâches ou des
12 missions, ou des consignes ont été données ?

13 R. [11:41:16] Monsieur le Président, il n'y avait pas... il n'y avait pas de tâches et des
14 missions qui avaient été confiées lors de cette réunion. À ma connaissance, cette
15 réunion traitait toujours des mêmes sujets que nous avons eu à traiter à... au niveau
16 de l'ambassade de Centrafrique à Yaoundé.

17 Q. [11:41:57] Est-ce que cette réunion était planifiée ? Est-ce que c'était l'une des
18 étapes que vous avez décrites précédemment ou alors est-ce que cette réunion était
19 tout simplement improvisée ?

20 R. [11:42:15] Monsieur le Président, cette réunion, je pense que M. Ngaïssona, il est
21 bien placé pour répondre à cette... à cette question, parce que c'est lui qui m'avait
22 informé qu'il y a une... c'est lui qui m'avait informé qu'il y avait une réunion chez lui.
23 Et le plan... le plan... l'adresse de la maison m'avait été donnée, et puis je me suis
24 débrouillé pour arriver là-bas.

25 Q. [11:42:57] Donc, d'après votre lecture... Enfin je vais reprendre.

26 Donc, M. Ngaïssona vous a invité à cette réunion, et il s'agit d'une réunion à laquelle
27 le Président Bozizé s'est déplacé à partir de l'endroit où il se trouvait à ce moment-là,
28 n'est-ce pas ?

1 R. [11:43:20] C'est ça.

2 Q. [11:43:29] Très bien.

3 Avez-vous entendu parler d'autres réunions qui se sont tenues à propos du même
4 groupe de personnes ou des mêmes sujets, principalement, et ces réunions auraient
5 eu lieu en votre absence. En avez-vous entendu parler ?

6 R. [11:43:54] Monsieur le Président, j'ai entendu parler des... qu'il y avait eu
7 beaucoup de réunions qui se faisaient en mon absence, et du moment où je ne suis
8 pas invité à cette réunion, je... je ne pourrais pas savoir qu'est-ce qui avait été dit
9 là-bas. Mais je pense qu'à un moment donné, j'étais reparti en France et je savais
10 qu'ils faisaient... eux, ils avaient l'habitude de faire des réunions chez eux.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:44:36] Je pense que nous
12 pouvons avancer, Monsieur le Procureur. Il a mentionné la France à deux reprises. Il
13 a mentionné Paris avant la pause de manière spécifique, donc je crois que nous
14 pouvons aller de l'avant, Monsieur le Procureur.

15 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:44:52] Aucun problème, Monsieur le
16 Président.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:44:55] Vous savez, la
18 Chambre est plutôt préoccupée. Si l'on se penche sur le résumé rédigé par
19 l'Accusation, nous en sommes à la page 10 sur 85. Alors, je sais qu'il y a des
20 questions qui revêtent une plus grande importance, mais un petit calcul
21 arithmétique montre qu'il ne sera pas possible de tout passer en revue. Et, d'après la
22 Chambre, cela n'est d'ailleurs pas nécessaire en ce qui concerne la pertinence de ces
23 éléments d'informations. Donc, je crois qu'il est très important d'opérer une sélection
24 fondée sur l'importance et la pertinence, notamment étant liées à la question de
25 savoir si l'un ou l'autre des accusés étaient impliqués dans ces questions.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:45:47] Oui, Monsieur le Président, c'est
27 compris. J'y arrive.

28 Q. [11:45:58] Lorsque vous étiez en République centrafricaine, Monsieur le témoin...

1 non pardon, lorsque vous étiez à Yaoundé, Monsieur le témoin, vous avez rencontré
2 d'autres personnes, hormis M. Ngaiissona et Lévy Yakité, avant de rentrer en France,
3 n'est-ce pas ? Donc lorsque vous participiez à ces réunions.

4 R. [11:46:24] Oui, Monsieur le Président, j'ai rencontré beaucoup de gens. J'ai
5 rencontré beaucoup de gens à Yaoundé, que je ne peux pas tous les citer ici.

6 Q. [11:46:40] Je vais vous poser des questions sur un certain nombre de noms tout à
7 l'heure, mais nous allons avancer maintenant.

8 Vous avez dit que vous avez entendu parler de réunions qui avaient lieu en votre
9 absence ; savez-vous pourquoi ces réunions ont eu lieu en votre absence alors que
10 vous aviez été invité à au moins trois réunions en présence du Président Bozizé ?

11 R. [11:47:09] Monsieur le Président, je pense que je vais être clair à ce sujet. Le
12 Président Bozizé a une manière de fonctionner. Voilà. Il y a des réunions où tout le
13 monde pourrait être invité, et il y a des réunions qui... il avait l'habitude de le faire
14 dans un cercle très restreint et avec les membres de sa famille.

15 Q. [11:47:44] Lorsque vous dites « les membres de sa famille », vous voulez dire les
16 membres de son groupe ethnique, les Gbaya ?

17 R. [11:47:54] Je... je parle des membres de sa famille, ceux qui étaient avec lui à
18 Yaoundé, les Gbaya, et le Président Bozizé avait beaucoup plus confiance que... aux
19 gens de sa famille plus... d'une manière particulière, et d'une manière générale, les
20 gens de son ethnie.

21 Q. [11:48:23] Très bien. C'est très clair. Merci.

22 Avant de reparler de la France, je dois vous poser une autre question pour avoir
23 confirmation. Vous vous êtes rendu à plusieurs reprises au Cameroun au cours de
24 l'année 2013, n'est-ce pas ?

25 R. [11:48:46] C'est bien ça, Monsieur le Président.

26 Q. [11:48:48] Vous y étiez au mois d'août, au mois de septembre, au mois d'octobre,
27 au mois de novembre, et en décembre de cette année ; est-ce bien exact ?

28 R. [11:49:01] Je vous ai dit, Monsieur le Président, j'ai effectué beaucoup de

1 déplacements dans le cadre privé, aussi, au Cameroun, en ce moment-là. Donc, sur
2 la question que vous posez, c'est exact.

3 Q. [11:49:21] Très bien.

4 Vous avez revu François Bozizé en France après être parti, suite à la réunion qui s'est
5 tenue à la résidence de Ngaïssona.

6 R. [11:49:47] C'est exact, Monsieur le Président.

7 Q. [11:49:49] Pourriez-vous nous en dire plus sur les circonstances de cette
8 rencontre ?

9 R. [11:49:57] Monsieur le Président, j'étais informé... j'ai eu un appel téléphonique de
10 la part d'Édouard Ngaïssona et d'Adrien Poussou qui me disaient qu'il y avait une
11 réunion qui se tenait dans un restaurant parisien et que, lors de cette réunion, il y
12 aura un déjeuner. Et le jour de la réunion étant arrivé, et je ne connaissais pas bien
13 ce... cet hôtel, et j'ai... j'ai été... j'ai... Adrien Poussou et moi, on s'est rencontrés à Paris
14 à la gare du Nord. Et puis après, lui qui connaissait bien cet hôtel, nous nous
15 sommes dirigés (*microcoupure de son, inaudible*) dans cet hôtel-là. Une fois arrivés à
16 cette réunion, il y avait... on était là, assis. Quelque temps après, le Président Bozizé
17 avait fait son entrée dans la salle. D'une manière respectueuse, nous nous sommes
18 levés pour saluer l'arrivée de l'ancien Président, et après, on était assis autour d'une
19 table. L'ancien Président Bozizé avait pris la parole. J'ai dit qu'il avait pris la parole,
20 et c'est en ce moment-là qu'il va dévoiler son intention d'une manière claire. Il avait
21 dit... il avait tenté de prendre attache avec les chefs d'États de la CEEAC pour le
22 ramener au pouvoir et qu'il y a eu... il n'avait pas de réponse positive à cela. Il va
23 maintenant mettre un mouvement en place qui aura la dénomination de FROCCA.
24 Et que ce mouvement FROCCA sera dirigé par M. Lin Banoukepa. Et avec ce
25 mouvement FROCCA, il utilisera maintenant tous les moyens — je dis bien tous les
26 moyens — pour revenir au pouvoir par tous les moyens. Et dans les jours à venir, il
27 y aura un bureau de FROCCA qui sera mis en place.

28 Voilà, Monsieur le Président, ce qui avait été dit lors de ce déjeuner.

1 Q. [11:53:21] Très bien.

2 J'aurais quelques précisions à vous demander à ce sujet. Premièrement, vous
3 souvenez-vous quand cette réunion a eu lieu ?

4 R. [11:53:33] Monsieur le Président, je vous ai dit la dernière fois que moi, les
5 questions des dates et des jours, souvent je ne faisais pas attention à cela, surtout que
6 je ne savais pas un jour... que j'allais être un jour devant vous pour donner des
7 explications. Donc, je n'avais pas noté.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:54:02]

9 Q. [11:54:02] Monsieur Kokaté, très bien. Mais peut-être que vous pouvez nous
10 donner un ordre d'idée dans la chronologie. Vous étiez à Paris, à l'époque. Est-ce que
11 c'était au printemps, à l'été ? Peut-être que vous avez une petite idée de la période. Il
12 est tout à fait normal que vous ne vous souveniez pas de la date exacte, mais
13 peut-être pouvez-vous circonscrire un petit peu la période dans le temps.

14 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:54:30] Je peux vous aider.

15 Q. [11:54:32] Monsieur Kokaté, je peux vous dire que le premier communiqué de
16 presse du FROCCA a été publié le 5 août 2013 par Lin Banoukepa, en tant que
17 coordonnateur de ce groupe. Est-ce que ça vous aide à vous souvenir à quelle
18 période vous vous êtes rencontrés pour créer ce groupe ?

19 R. [11:55:03] Oui, ça peut... ça peut être dans cette période. Ça peut être vraiment
20 dans cette période-là.

21 Q. [11:55:10] Très bien. Vous avez dit que cette réunion s'est tenue à Paris, que
22 plusieurs personnes y ont participé, que le Président Bozizé a parlé d'utiliser tous les
23 moyens pour reprendre le pouvoir. A-t-il décrit ou avez-vous compris comment il
24 avait l'intention de s'y prendre ? Lorsque vous parlez de « tous les moyens »,
25 qu'est-ce que vous entendez par cela ?

26 R. [11:55:42] Mais Monsieur le Président, « tous les moyens », pour moi, la première
27 phase, c'était de prendre attache avec les... les chefs d'États de la CEEAC, afin de
28 ramener le pouvoir, et qu'il n'a jamais eu une réponse positive. Maintenant, quand le

1 Président Bozizé avait dit qu'il va maintenant utiliser tous les moyens mis à sa
2 disposition pour reprendre le pouvoir, moi, en ce moment-là, je pense que c'est...
3 c'est... il va maintenant utiliser la force pour revenir au pouvoir.

4 Q. [11:56:36] Très bien.

5 En ce qui concerne cette réunion, qui était présent ?

6 R. [11:56:48] Lors de... lors de cette réunion, il y avait M^e Lin Banoukepa, il y avait
7 M. Ngaissona, Lévy Yakité, Adrien Poussou, je pense que... que l'ambassadeur
8 Oguéré, moi-même j'étais là. Mais je pense qu'il y avait au moins une dizaine... voilà,
9 une dizaine de personnes, 12 ou 13 personnes comme ça. Je ne peux pas me souvenir
10 de tout le monde.

11 Q. [11:57:46] Connaissez-vous une personne dénommée Yvon Songuet ?

12 R. [11:57:57] Oui, je connais très bien Yvon Songuet.

13 Q. [11:58:02] Était-il présent lors de la réunion ?

14 R. [11:58:10] Ça, je ne peux pas vous dire avec exactitude, mais je sais que j'ai vu
15 Yvon Songuet dans la même période, dans un hôtel... dans l'hôtel où le Président
16 Bozizé habitait, voilà, sur les... vers les Champs-Élysées. J'ai vu Yvon Songuet là-bas,
17 à cet hôtel. Il y avait Francis Bozizé qui était là aussi, il y avait M^e Lin Banoukepa, il y
18 avait Dieudonné Toko Félicien. Et voilà, il était question d'envoyer une délégation
19 à... à New York, parce que le Premier ministre de l'époque, Nicolas Tiangaye devait
20 se rendre à New York pour présenter... défendre la politique de son gouvernement à
21 New York, et il fallait envoyer deux personnes. C'est en ce moment-là, si je me
22 rappelle très bien, le Président Bozizé avait remis l'argent à Adrien Poussou pour
23 payer son billet et les frais de son séjour pour aller à New York. Et que le Président
24 Bozizé disait qu'Adrien Poussou et Yvon Songuet, ils feront le déplacement de New
25 York et ils vont aller travailler là-bas, et pour venir lui rendre compte. Et ça... ça a été
26 dit en notre présence, Monsieur le Président.

27 Q. [11:59:56] Je vais vous montrer un document, Monsieur le témoin, à
28 l'intercalaire 76, il porte la référence CAR-OTP-2124-0852.

1 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

2 Est-ce que vous voyez le document qui est affiché à l'écran maintenant ?

3 R. [12:00:49] Oui, je vois, Monsieur le Président.

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:00:54] Aux fins du compte rendu, le
5 document porte le titre « Protocole d'accord politique pour la création du Front pour
6 le retour à l'ordre constitutionnel en Centrafrique ».

7 Q. [12:01:05] Prenez la page suivante.

8 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

9 Vous pouvez voir le préambule. Au deuxième paragraphe il est écrit : *(intervention en*
10 *français)* « C'est depuis plus de 100 jours que la coalition séléka a pris le pouvoir à
11 Bangui et dirige notre pays sur fond d'ignobles exactions et d'horreurs
12 innommables. » *(Interprétation)* Est-ce que vous voyez cela ?

13 R. [12:01:58] Oui, oui, je vois ça, Monsieur le Président.

14 Q. [12:02:02] Très bien.

15 La raison pour laquelle j'ai donné lecture à ce passage, c'est pour que vous voyiez à
16 quel moment le document a été créé.

17 J'aimerais passer maintenant à la page suivante qui fait référence à l'article premier.

18 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

19 Et l'article premier définit les objectifs fondamentaux et les justifications. On y
20 énumère un certain nombre de crimes commis par les Séléka, qui sont décrits ici
21 comme étant *(intervention en français)* « des mercenaires islamistes ». *(Interprétation)*
22 Est-ce que vous voyez cela, Monsieur Kokaté ?

23 R. [12:03:06] Oui, je... j'ai vu ça, Monsieur,... Monsieur le Président.

24 Q. [12:03:11] Bien.

25 Je voudrais maintenant que nous passions à la page suivante, à l'article 2, en bas de
26 la page.

27 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

28 *(Intervention en français)* « Des actions à mener pour le retour à l'ordre

1 constitutionnel » (*Interprétation*) Et donc, on tournant la page, on voit quelles sont ces
2 actions dont il est question, au deuxième article.

3 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

4 C'est bien.

5 Donc, là on peut voir trois actions : un plan politique, (*intervention en français*) un
6 plan diplomatique, (*interprétation*) et un troisième qui est un plan stratégique.

7 Ma première question, s'agissant de ce document, est la suivante — et c'est une
8 question évidente : est-ce que vous avez déjà vu ce document auparavant ?

9 R. [12:04:09] Monsieur le Président, non, je n'ai pas vu ce document auparavant.

10 Mais si... je ne sais pas si lors de mon entretien avec... avec le Bureau du Procureur
11 en 2018, peut-être que j'ai vu ce document. Mais avant... avant, je n'avais pas
12 connaissance de ce document.

13 Q. [12:04:33] Non, ce document ne vous a pas été présenté en 2018 lors de votre
14 audition. Mais justement, j'aimerais vous poser une question concernant ce
15 document, puisque vous avez parlé du Président Bozizé qui voulait utiliser tous les
16 moyens pour récupérer le pouvoir. Et sur cette page, tout à fait en haut — est-ce que
17 l'on peut montrer le haut de la page, s'il vous plaît ?

18 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

19 Il est dit que « Le FROCCA, donc, afin d'obtenir les objectifs (*intervention en français*)
20 qu'il s'est assigné, se propose de mener les actions suivantes... » (*Interprétation*) Et on
21 énumère les actions en question.

22 Et vers le bas de cette page-là, toujours la même page...

23 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

24 Il y a donc la rubrique (*intervention en français*) « Au plan communicationnel ».
25 (*Interprétation*) Ma question est celle-ci : ces moyens, ces actions menant ou tendant à
26 accomplir les objectifs ont fait l'objet de discussions que vous avez eues à Paris
27 autour... au début du mois d'août 2013 ou autour de cette date-là ?

28 R. [12:05:50] Monsieur le Président, lors de cette réunion à Paris, le Président Bozizé

1 avait dit qu'il utiliserait tous les moyens pour revenir au pouvoir. Alors, tous les
2 moyens qu'il utiliserait pour revenir au pouvoir, moi, à ma connaissance, en tant
3 qu'ancien soldat, pour moi, c'est... là, maintenant, il avait décidé d'utiliser
4 maintenant la force pour revenir au pouvoir, du moment où il avait tenté de rentrer
5 en contact avec les chefs d'États de la CEEAC et qu'il n'y avait pas eu de succès. Mais
6 ce document-là, je n'avais pas connaissance. Ça, c'est le plan et la stratégie du
7 FROCCA, que je suis même pas membre du FROCCA.

8 Q. [12:06:52] Très bien.

9 J'aimerais maintenant que l'on montre la page 0858. Il s'agit toujours du même
10 document.

11 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

12 Les efforts proposés pour réunir ces trois différentes parties, d'abord on voit le nom
13 de M. Banoukepa, on voit le nom de François Bozizé, et on voit également le nom
14 Jean Serge Wafio. Savez-vous qui est Jean Serge Wafio ; est-ce que vous l'avez connu
15 à l'époque ?

16 R. [12:08:03] J'ai... Jean Serge Wafio, je n'ai... je sais que c'est un homme politique
17 centrafricain, mais je n'ai pas une relation particulière avec lui.

18 Q. [12:08:16] Bien.

19 Et est-ce que vous savez pourquoi il est parti à ce... cet accord ? Est-ce que vous avez
20 une idée ?

21 R. [12:08:26] Monsieur le Président, je n'ai aucune idée. C'est même la première fois
22 de lire ce genre de... de documents. Donc, je ne suis associé ni de loin ni de près à
23 leur accord ou à leur entente.

24 Q. [12:08:53] Très bien.

25 Prenons maintenant la page suivante, donc 0859.

26 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

27 Ce que l'on voit ici, ou en tout cas ce qui est indiqué, c'est la « Composition de la
28 coordination politique et diplomatique ». Nous avons bien entendu parlé de

1 M. Banoukepa, nous avons parlé de Lévy Yakité, et est-ce que vous savez qui est
2 Mazoungou ?

3 R. [12:09:44] Mazoungou, elle était en... elle était dans le gouvernement... était un
4 membre du gouvernement du Président Bozizé, mais pas dans le gouvernement que
5 j'ai... que j'appartenais.

6 Q. [12:10:04] Bien.

7 On voit également le nom de Patrice Édouard Ngaïssona. Il y est indiqué comme
8 étant « responsable des affaires intérieures et des associations ». Le nom de Thierry
9 Bongolo. Est-ce que vous le savez ? Vous savez qui est Thierry Bongonlo ?

10 R. [12:10:36] Oui. Je... je connais Thierry Bongolo. C'est... c'est... il était... pendant... à
11 l'époque de Bozizé, il était au niveau du conseil économique et social, il travaillait
12 là-bas. Et c'est aussi un pasteur ; c'est un pasteur. Voilà. C'est tout ce que je connais
13 de lui.

14 Q. [12:11:09] Bien.

15 Étiez-vous au courant de postes ou de nominations — à part celles-ci — qui avaient
16 été octroyés pour la coordination du FROCCA ?

17 R. [12:11:34] Monsieur le Président, je vous dis que je n'ai jamais été au courant des
18 postes qu'on avait... que les gens ont occupé au sein du FROCCA. Depuis la création
19 du FROCCA, tout ce qui est poste, dénomination, autres et tout, je n'ai aucune
20 connaissance et je ne sais pas ce qui se passait là-bas.

21 Q. [12:11:58] Très bien.

22 Je vais vous poser des questions concernant d'autres noms. Édouard Serefio, est-ce
23 que ça vous dit quelque chose ?

24 R. [12:12:13] S'il vous plaît ? Le nom de...

25 Q. [12:12:16] Serefio, Édouard de son prénom.

26 R. [12:12:26] Je ne sais pas trop. Je sais que... je ne sais pas qui est... je connais
27 beaucoup de Serefio, mais je ne sais pas trop lequel. Je ne sais pas.

28 Q. [12:12:38] Très bien.

- 1 « Francis Kopayé », est-ce que cela vous dit quelque chose ?
- 2 R. [12:12:48] Qui ?
- 3 Q. [12:12:51] « Kopayé » ou « Kopaye ».
- 4 R. [12:13:00] Bien, si je peux avoir le... le prénom de ce « Kopaye » ?
- 5 Q. [12:13:08] Francis.
- 6 R. [12:13:12] Bien, Francis Kopayé, c'est le... je... je le connais, c'est... sa... sa femme est
- 7 la nièce au président Bozizé.
- 8 Q. [12:13:42] « Michel Nambobona », est-ce que vous connaissez une personne qui
- 9 répond à ce nom ?
- 10 R. [12:13:55] Non, je... je ne connais pas.
- 11 Q. [12:13:57] Très bien.
- 12 Vous voyez, donc, les... comment dire, les affectations des personnes qui sont
- 13 membres de la coordination politique. Est-ce que cela correspond à vos souvenirs ou
- 14 à ce... votre compréhension de la structure, ou du lien entre ces personnes et le
- 15 FROCCA ?
- 16 R. [12:14:22] Bien, Monsieur le Président, du moment où moi-même, je ne suis pas
- 17 membre du FROCCA, je n'ai aucune information de ce qui se passait au niveau de...
- 18 de FROCCA, donc... Bien, je ne suis même pas en mesure de vous donner une
- 19 réponse exacte parce que je n'ai pas... je n'ai pas de connaissance en cela, Monsieur le
- 20 Président.
- 21 Q. [12:14:51] Fort bien. Je vais vous montrer un autre document.
- 22 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:14:55]
- 23 Pardon, Monsieur le Président.
- 24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:14:57]
- 25 Q. [12:14:58] Monsieur Kokaté, nous avons compris que vous avez déclaré que vous
- 26 n'étiez pas membre du FROCCA. Mais à l'époque, lorsque M. Djotodia était
- 27 président, est-ce que vous avez pris la parole, à la radio ou à la télévision, au nom du
- 28 FROCCA ?

1 R. [12:15:25] Monsieur le Président, j'ai pris la parole à la... à la télévision — si je ne
2 me trompe pas bien, c'était sur Africa 24 —, j'ai dénoncé la manière de la gestion du
3 pouvoir de M. Michel Djotodia. Mais je parlais en tant que Centrafricain qui était
4 contre la prise du pouvoir par la force, et je parle... je... si je me souviens bien, je
5 parlais aussi des exactions commises par les éléments de la coalition Séléka. Et j'ai...
6 c'est vrai que j'ai pris la parole, mais c'était pas au nom de FROCCA.

7 Q. [12:16:25] Est-ce que vous êtes intervenu de votre plein gré, c'est-à-dire
8 d'initiative, ou est-ce que c'est quelqu'un qui vous avait demandé de prendre la
9 parole à la télévision ?

10 R. [12:16:41] Bien, quand je prenais la parole pour la première fois, à la télévision,
11 j'étais en contact téléphonique avec Ngaïssona, et nous avons parlé de ça, et j'ai parlé
12 des exactions de la... de la Séléka. Mais dans mes déclarations, je n'ai jamais dit que
13 j'étais membre de FROCCA. Il n'y a... jamais le mot « FROCCA » était sorti de moi,
14 Monsieur le Président.

15 Q. [12:17:26] Est-ce que j'ai bien compris votre réponse ? Si je dis que, lorsque vous
16 êtes intervenu, vous aviez reçu des informations, entre autres personnes, de la part
17 de M. Ngaïssona ou est-ce que j'ai mal compris votre réponse ?

18 R. [12:17:42] Oui, Monsieur le Président. Souvent quand je faisais des déclarations,
19 c'est suite à des échanges téléphoniques entre M. Édouard Ngaïssona et moi, et aussi
20 avec certains compatriotes qui me donnaient des informations puisque je n'étais pas
21 à Bangui, j'étais en France, et donc, une fois que j'ai ces éléments d'informations,
22 bien, souvent je prenais la parole.

23 Q. [12:18:16] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:18:17] Monsieur
25 Vanderpuye, vous souhaitiez montrer un document au témoin. Je vous prie de
26 m'excuser de vous avoir interrompu, mais j'ai pensé à cette question, j'ai voulu la
27 poser.

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:18:32] Non, non, je vous remercie de votre

1 question.

2 Q. [12:18:36] Monsieur le témoin, je souhaite vous montrer le document qui se trouve
3 à l'intercalaire 25, CAR-OTP-2069-3544.

4 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

5 Veuillez montrer le haut de la page, s'il vous plaît.

6 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

7 Est-ce que... D'abord, est-ce que vous voyez le document à l'écran ? Monsieur
8 Kokaté ?

9 R. [12:19:21] Oui, je vois le document à l'écran, Monsieur le Président.

10 Q. [12:19:27] Bien. Veuillez montrer le bas de la page, maintenant, s'il vous plaît.

11 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

12 Bien. On peut voir à l'écran ceci : *(intervention en français)* « fait le 17 août 2013 »,
13 *(interprétation)* et on voit votre nom. Est-ce que vous reconnaissez ce document ?

14 R. [12:19:56] Oui, Monsieur le Président, je reconnais ce... ce document. Bien, à la
15 seule... Il fallait que je vous donne une précision. Ce document avait été écrit par...
16 parce que ce document avait été envoyé par... dans... dans ma boîte mail par Francis
17 Bozizé, ils avaient déjà écrit ce document, et ils m'ont appelé pour validation. Et
18 quand j'ai lu ce document, bien, j'ai... j'ai accepté, mais c'est... j'ai accepté et ils ont
19 publié sur... dans les réseaux sociaux. Mais c'était... c'était un document qui avait été
20 préparé et on m'a... Francis Bozizé m'a appelé pour me demander de lire, et il
21 m'avait dit que c'était à la demande de son père. Voilà. Et donc, c'était pourquoi j'ai
22 eu à faire... j'ai accepté ce... ce document-là.

23 Q. Je vois.

24 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:21:01] Veuillez remonter un peu, s'il vous
25 plaît, Madame la greffière.

26 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

27 Q. Bien. Dans ce document, vous dites ceci : « *(intervention en français)* Le Collectif
28 des officiers libres adhère totalement aux objectifs recherchés par le Front pour le

1 retour à l'ordre constitutionnel en Centrafrique, et appelle tous les patriotes
2 centrafricains à se mettre au service des efforts entrepris par le Président François
3 Bozizé pour le salut du peuple et l'intérêt supérieur de la nation. » (*Interprétation*)
4 Qu'est-ce que vous avez à dire à ça ?

5 R. [12:22:02] Monsieur le Président, je veux... je venais de vous dire que ce document
6 avait été confectionné par Bozizé lui-même — parce que c'est son fils qui m'avait
7 appelé pour lire ce document. Si vous avez... vous m'avez suivi dans les débuts, le
8 président Bozizé avait dit que le Collectif des officiers libres avait beaucoup d'impact
9 sur lui, quand il était président de la République, et mes déclarations le dérangent
10 beaucoup, et c'est... et mes déclarations le mettaient très mal à l'aise et ça avait un
11 impact sur lui. C'est eux, Monsieur le Président, qui ont confectionné ce document,
12 ils ont écrit, ils m'ont envoyé par mail, Monsieur le Président, et je pense que c'était
13 juste par rapport à mon nom et tout, pour que... voilà. Mais du moment où
14 rechercher (*phon.*) bon, pour adhérer totalement au FROCCA, vous verrez que si j'ai
15 adhéré au FROCCA, mais j'aurais pu être membre de FROCCA. Quand j'ai adhéré à
16 la CPJP — j'ai dit et j'assume —, quand j'ai adhéré à la CPJP, j'étais membre de la
17 CPJP, mon nom était écrit sur des documents que je reconnaissais. Alors, comment je
18 peux être membre du FROCCA et je n'apparais nulle part dans l'organigramme de
19 FROCCA ?

20 Q. [12:23:57] Oui, oui, je suis d'accord avec vous, je ne vois pas votre nom apparaître
21 dans ce document.

22 M^e DIMITRI (*interprétation*) : [12:24:07] Pardon, il y a un chevauchement de voix sur
23 le canal anglais.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [12:24:11] Je ne le rappelle pas
25 régulièrement, mais je crois qu'il est important de marquer deux, trois secondes
26 entre les différentes interventions. Merci.

27 M. VANDERPUYE (*interprétation*) : [12:24:31]

28 Q. [12:24:31] Je disais donc, je ne vois pas votre nom dans ce document... en fait, dans

1 le document précédent, que je vous ai montré précédemment. En revanche, ce que...
2 ce qui ressort de ce document que nous avons à l'écran — et je vous invite à éclaircir
3 la situation —, c'est que Bozizé a estimé important d'utiliser votre collectif pour
4 lancer un appel aux militaires afin qu'ils l'aident dans son effort, ou dans ses efforts,
5 pour retrouver le pouvoir. Est-ce que j'ai bien compris ?

6 R. [12:25:20] Monsieur le Président, c'était une stratégie de... de l'ancien Président
7 Bozizé avec le FROCCA. C'était leur stratégie. C'est eux qui ont utilisé cette stratégie.
8 Parce que, comme je disais ici, c'était une stratégie parce qu'ils savaient que...
9 Pendant que j'étais dans l'opposition au président Bozizé, je faisais des déclarations
10 qui avaient beaucoup d'impact sur lui, et donc, il a... lui-même, quand il disait qu'il
11 se reconnaissait en tant que membre collectif... membre du Collectif des officiers
12 libres, c'est lui qui avait confectionné ce document, et j'ai eu connaissance de ce
13 document par son fils, qui m'avait envoyé ce document par mail. Alors, donc, c'était
14 leur stratégie à eux, Bozizé avec le FROCCA. C'était par rapport, peut-être, à mon
15 nom et tout. Mais moi... voilà. C'était juste un document, mais je n'avais pas un rôle
16 à jouer là-dessus.

17 Q. [12:26:26] Monsieur Kokaté, c'est pour cette raison que M. Bozizé... que le
18 Président Bozizé vous a... a pris contact avec vous et vous a demandé de le
19 rencontrer à Yaoundé, n'est-ce pas ? C'est pour que vous fassiez adhérer vos
20 collaborateurs à ses efforts pour reprendre le pouvoir, n'est-ce pas ?

21 R. [12:26:45] Monsieur... Monsieur le Président, c'est lui qui m'avait invité à
22 Yaoundé, je ne savais pas ce que le Président Bozizé pensait de moi. Mais, en termes
23 clairs, j'étais venu à Yaoundé, il avait dit qu'il allait récupérer le pouvoir par... par la
24 voie légale. Maintenant qu'il n'a pas pu prendre le pouvoir, récupérer le pouvoir par
25 la voie « logale »... par la voie légale, il a décidé de mettre le FROCCA en place.
26 Alors, c'est en ce moment-là que... si je vois bien, moi aussi, le but de mon arrivée à
27 Yaoundé. Mais, Monsieur le Président, vous verrez que... étant en contact avec eux,
28 mais moi-même, je ne suis pas en contact avec le FROCCA. Alors, voilà. La stratégie

1 de... de l'attaque du Président Bozizé avec les autres, ça s'est passé, ça... c'était
2 planifié par le FROCCA.

3 Q. [12:27:59] Très bien. Eh bien, dites-nous justement ce que prévoyait le FROCCA,
4 en ce qui concerne cette attaque.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:28:14] Je pense que nous
6 avons perdu la liaison.

7 *(Déconnexion de la liaison audio avec la salle de vidéoconférence)*

8 *(Tentative de reconnexion de la liaison audio avec la salle de vidéoconférence)*

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:30:02] J'entends cette petite
10 musique qui me donne espoir. Mais nous devons nous rendre compte que les choses
11 fonctionnent relativement bien. Il est très compliqué que de tenir des audiences en
12 cette période difficile, et je sais que le Greffe et les parties redoublent d'efforts pour
13 rendre tout cela possible. Et je tiens à dire que la Chambre apprécie tout cela
14 particulièrement et que nous sommes très indulgents quand de telles choses se
15 produisent. Nous nous serions, d'ailleurs, attendus à un plus grand nombre de
16 perturbations, lors de ces audiences.

17 *(Discussion entre le juge Président et le greffier d'audience)*

18 *(Reconnexion de la liaison avec la salle de vidéoconférence)*

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:31:59] Nous voyons qu'il y
20 a quelqu'un dans la salle, mais ce n'est pas la bonne personne.

21 Q. [12:32:11] Bienvenue, Monsieur Kokaté, je vois que vous êtes de retour. Et je viens
22 de dire, dans le prétoire, que parfois la connexion n'est pas bonne, et qu'il faut faire
23 contre mauvaise fortune bon gré.

24 Alors, nous avons parlé de cet appel du Collectif des officiers libres, vous avez dit la
25 raison pour laquelle votre nom figurait au bas du document, mais la question que je
26 souhaite vous poser au nom de la Chambre, c'est : est-ce que vous adhérez au
27 contenu de cet appel ? Est-ce que vous étiez d'accord avec cela ?

28 R. [12:32:56] Monsieur le... le Président, c'est un document confectionné par le

1 Président Bozizé, et qu'il m'avait fait envoyer par son fils Francis Bozizé, que j'ai pris
2 connaissance de ce document. J'ai tout simplement donné mon accord pour la
3 publication dans les réseaux sociaux. C'est... c'est quand j'ai... c'est... de... être
4 d'accord avec... avec le FROCCA, non, mais moi, c'est un document qu'ils ont
5 envoyé, j'ai pris connaissance, et eux, ils ont envoyé dans les réseaux sociaux. Ce
6 n'est pas moi qui... qui ai publié ce document dans les réseaux sociaux. Ce n'est pas
7 moi.

8 Q. [12:34:08] Je crois comprendre, en effet. Mais cela va sans dire, car votre nom
9 figure sur ce document.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:34:20] Monsieur
11 Vanderpuye, vous avez la parole.

12 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:34:22] Merci, Monsieur le Président.

13 Q. [12:34:24] Juste avant que nous perdions la connexion, je vous ai posé une
14 question au sujet de ce que vous aviez dit. Et j'ai interrompu les interprètes anglais,
15 malheureusement, donc je vais vous reposer la question parce que je souhaite
16 rebondir sur ce que vous avez dit.

17 Ma question était la suivante : pourriez-vous nous dire comment le FROCCA a été
18 impliqué dans les attaques auxquelles vous faites référence ? Et je vais relire ce que
19 vous avez dit, très brièvement. Vous avez dit, en page 52 du compte rendu
20 d'audience, ligne 9, en français : (*intervention en français*) « Mais, Monsieur le
21 Président, vous verrez que, étant en contact avec eux, mais moi, je ne suis pas en
22 contact avec le FROCCA. Alors, voilà la stratégie de l'attaque du Président Bozizé
23 avec les autres, ça s'est passé, c'était planifié par le FROCCA. »

24 (*interprétation*) Donc, ma question est la suivante : dites-nous ce que vous entendez
25 lorsque vous dites que l'attaque de Bozizé et des autres était planifiée par le
26 FROCCA. Qu'entendez-vous par là exactement ?

27 R. [12:36:05] Monsieur le Président, lors de notre déjeuner à Paris, le Président Bozizé
28 avait dit qu'il allait maintenant mettre le FROCCA en place, et le FROCCA sera

1 dirigé par M. Lin Banoukepa. C'est avec le FROCCA qu'ils vont reprendre le
2 pouvoir par la... par tous les moyens. Alors, Monsieur le Président, du moment où ce
3 déjeuner avait pris fin et qu'on s'était vus une fois à la... à l'hôtel où Bozizé y était,
4 avant le départ... avant le départ de... de Songuet et Poussou à New York, après cela,
5 Monsieur le Président, je n'ai jamais eu une rencontre avec l'ancien Président Bozizé.
6 Par contre, le Président Bozizé communiquait directement avec des gens qui lui sont
7 proches. Mais moi, je suivais les déclarations de M^e Lin Banoukepa, il a eu à faire
8 plusieurs déclarations sur les ondes au nom de FROCCA. Mais je pense que vous
9 avez eu connaissance de ces déclarations sur les ondes.

10 Donc, je ne suis pas membre de... de FROCCA, je ne suis pas associé à des réunions
11 restreintes ou de... à des réunions de... de FROCCA. Mais, par contre, je vous disais
12 que j'ai été en relation avec M. Ngaiissona, quand il voulait, une relation
13 téléphonique, mais avec le FROCCA, non. Et pour que ça soit encore un peu plus
14 clair, je n'étais pas l'initiateur de... de ce document-là au nom du Collectif des
15 officiers libres. Ce document avait été confectionné par le Président Bozizé, puisque
16 c'est son fils Francis Bozizé qui me l'avait envoyé par mail — et je pense que vous
17 avez les moyens de... de voir qui a envoyé le... lequel a envoyé le message à l'autre,
18 vous avez le moyen de le savoir. Donc, moi, le document est arrivé, j'ai lu le
19 document, j'ai pris acte de ce document, et le document a... avait été publié par eux
20 dans les réseaux sociaux. Maintenant la stratégie, la stratégie de FROCCA, Monsieur
21 le Président, je ne peux pas vous parler de la stratégie du FROCCA parce que je ne
22 suis pas associé au FROCCA. Leurs réunions, leurs stratégies, affaires et tout,
23 Monsieur le Président, je ne suis pas associé. C'est ça que je voulais vous dire.

24 Q. [12:39:27] Très bien.

25 Vous avez utilisé le terme « d'attaque ». Moi, lorsque j'entends ce mot, je ne pense
26 pas à la politique, je pense aux forces armées, à des opérations, à des combats.
27 Lorsque vous utilisez le terme « l'attaque a été planifiée par FROCCA »,
28 qu'entendez-vous par cela ? Nous avons déjà parlé de ce document, mais maintenant

1 je vous parle d'autre chose, je vous parle du plan. Donc, pouvez-vous nous dire ce
2 que vous savez de ce plan d'attaque, ou de mener des attaques ?

3 R. [12:40:14] Mais, Monsieur le... Monsieur le Président, un plan d'attaque se fait par
4 les concepteurs, des gens qui se réunissent pour organiser une attaque. Mais du
5 moment où moi, je n'ai pas été associé à un plan d'attaque, comment je peux parler
6 d'un plan d'attaque « que » je ne suis pas associé ? Le communiqué de... de FROCCA
7 est clair. Quand nous avons lu ensemble ce document... le... dans ce document que
8 nous venons de lire ensemble, je viens de faire la connaissance, ensemble, avec vous,
9 bien, ils ont dit qu'ils ont un plan d'attaque, ils ont une stratégie à faire. Du moment
10 où je ne suis pas dans... dans... dans... dans ce plan d'attaque, parmi les gens qui ont
11 organisé le... le... le plan d'attaque de FROCCA, mais je ne serais pas en mesure,
12 Monsieur le Président, de vous parler exactement de quel plan d'attaque s'agissait-il.
13 Mais en tant qu'ancien soldat, quand on parle « d'attaque », c'est que les gens
14 veulent aller faire la guerre. Peut-être que c'est cette question-là que vous voulez me
15 poser. Mais c'est... quand les gens parlent « d'attaque », ils veulent aller faire la
16 guerre. Ça, c'est les gens du FROCCA qui ont décidé ça, mais pas moi parce que je
17 n'étais pas associé à cela.

18 Q. [12:41:56] Merci, Monsieur Kokaté. Je comprends votre réponse.

19 Vous parlez de plan de Bozizé et des autres. « Les autres », ce sont ceux qui faisaient
20 partie du FROCCA ou qui étaient associés au FROCCA, ou alors est-ce que vous
21 voulez dire autre chose lorsque vous dites « les autres » ?

22 R. [12:42:23] Oui, je parle de Bozizé avec le FROCCA.

23 Q. [12:42:34] Très bien. Les choses sont claires.

24 M. Ngaiissona était membre du FROCCA, n'est-ce pas ?

25 R. [12:42:44] Monsieur le... le... Monsieur le Président, c'est quand j'étais en contact
26 avec le Bureau du Procureur, c'est à ce moment-là que j'ai eu connaissance du
27 document où il y avait l'organigramme de FROCCA. Et, en ce document, Ngaiissona
28 était le numéro 2 du FROCCA. C'est ce que j'ai lu quand... quand j'étais en présence...

1 quand le Bureau du Procureur m'avait présenté ce document-là.

2 Q. [12:43:22] Nous reviendrons à ce document dans un instant. Nous avons vu les
3 noms sur le document que je vous ai... que je viens juste de vous montrer. Il y avait
4 le nom de Lévy Yakité, en tant que porte-parole ; on y voit également Thierry
5 Bongolo et Adrien Poussou. Mais il me semble que vous avez dit, à un moment
6 donné, que Adrien Poussou est parti pour entrer au gouvernement ou pour rejoindre
7 le gouvernement ; est-ce exact ?

8 R. [12:44:07] C'est exact. C'est exact, Monsieur le Président.

9 Q. [12:44:16] Pour autant que vous le sachiez, le FROCCA était également actif sur le
10 terrain par le biais de ses éléments sur le terrain, n'est-ce pas ?

11 R. [12:44:30] Monsieur le Président, moi, je ne suis pas membre de FROCCA. Je
12 parlerai de quelque chose que je connais. La question de FROCCA, cette réponse,
13 c'est les... l'équipe dirigeante du FROCCA qui est mieux placée « de » vous parler de
14 leur coordination sur le terrain.

15 Q. [12:45:08] Oui, oui, je comprends tout à fait. Mais vous étiez Anti-balaka, n'est-ce
16 pas ?

17 R. [12:45:22] J'étais... Oui, j'étais un sympathisant des Anti-balaka.

18 Q. [12:45:34] Vous savez donc que les Anti-balaka étaient associés au FROCCA,
19 n'est-ce pas ?

20 R. [12:45:45] Monsieur le Président, quand les... le leader du FROCCA, M. Lin
21 Banoukepa, il parlait de FROCCA et il parlait de ses actions militaires, lui-même, il le
22 disait sur le terrain. Moi, en tant que sympathisant des Anti-balaka, je recevais des
23 coups de fil, des appels téléphoniques pour parler sur la voie des ondes, mais je n'ai
24 jamais été sur le terrain. Je n'ai jamais donné un ordre à un seul Anti-balaka sur le
25 terrain. Je n'avais pas cette compétence-là.

26 Q. [12:46:30] Je souhaiterais vous dire que... quelque chose que M. Banoukepa a dit
27 le 5 décembre lors de l'attaque des Anti-balaka sur Bangui. Il l'a dit lors d'un
28 entretien à la radio ce matin même. Il a dit — je cite : « *(intervention en français)* Le

1 rétablissement de l'ordre constitutionnel (*sic*) en cours aujourd'hui à Bangui, nous,
2 nous revendiquons l'espace, l'organe politique, pour sauver nos citoyens, au
3 FROCCA. Et nous revendiquons, aujourd'hui, notre part auprès de vos jeunes frères
4 et sœurs qui, eux, sont en action. Donc, nous sommes ensemble et nous sommes la
5 tête politique. »

6 (*Interprétation*) Il poursuit ensuite et dit : « (*intervention en français*) En ce jour
7 du 5 décembre, j'appelle tous les Centrafricains à se lever comme un seul homme
8 pour bouter hors de notre territoire la composante islamique étrangère,
9 envahissante, criminogène... criminologène (*sic*) qui sévit, qui humilie. Et (*phon.*)
10 l'objet de notre appel au soutien de l'action de libération de ce 5 décembre de nos
11 jeunes sœurs et frères du Balaka. »

12 (*Interprétation*) Ma question est la suivante, Monsieur le témoin : dans les faits, le
13 FROCCA et les Anti-balaka étaient liés, voire même se confondaient, étaient
14 identiques ; qu'avez-vous à dire à cela ?

15 R. [12:48:47] Monsieur le Président, cette déclaration qui... qui avait été faite par Lin
16 Banoukepa, il l'avait faite au nom de FROCCA. Et les Anti-balaka sur le terrain, ils
17 étaient là. Lui-même, M^e Lin, dans sa déclaration, a dit, si je viens de suivre très bien,
18 que c'est eux les... la politique des Anti-balaka ou c'est eux qui ont donné... ceux qui
19 coordonnent les actions des Anti-balaka. C'est Lin qui a dit dans ce que vous venez
20 de dire... venez de lire, Monsieur le Président. Donc, je suis en mesure de vous parler
21 de mes déclarations à moi en tant que sympathisant des Anti-balaka, mais je ne suis
22 pas en mesure de vous parler ou de commenter la déclaration du FROCCA, surtout
23 que je ne suis pas membre de FROCCA, surtout que je n'assiste pas... je n'ai jamais...
24 en dehors de la première réunion de FROCCA à Paris dans ce restaurant parisien où
25 que le Président Bozizé avait annoncé la mise en place de FROCCA qui serait
26 commandé par M^e Lin Banoukepa, je n'ai jamais assisté à aucune... aucune réunion
27 du FROCCA. Donc, cette déclaration faite par Lin, ça engage M^e Lin et la
28 coordination du FROCCA. Et...

1 Q. [12:50:46] Désolé, allez-y, vous avez plus à dire ?

2 R. [12:50:53] Non, c'est bon. Je m'arrête là. Merci.

3 Q. [12:50:55] Lors de l'entretien, on vous a demandé s'il y avait un volet militaire au
4 FROCCA. Et vous nous avez dit qu'il existait. Il s'agit de l'intercalaire 34,
5 CAR-OTP-2074-2465. Ligne... page 2... 2777 lignes 402 et 412. Vous dites que vous
6 n'étiez pas présent quand ils se sont rencontrés, mais vous indiquez ensuite que,
7 parmi leurs membres, il y avait des gens comme Franklin Bozizé, Ngaïssona,
8 Bernard Mokom, Éric Danboy, Rodrigue Bozizé. Donc, il s'agit de personnes que
9 vous avez rencontrées lorsque vous vous êtes rendu à Yaoundé. Et vous avez
10 indiqué...

11 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

12 ... qu'ils faisaient partie de l'aile militaire, si on peut l'appeler ainsi, du FROCCA.
13 Est-ce que ce que vous avez déclaré dans votre déposition est bien exact, Monsieur le
14 témoin ?

15 R. [12:52:23] Monsieur le Président, c'est... c'est à... après les... c'est après les
16 discussions avec... avec eux, c'est après les discussions avec eux quand je les ai
17 rencontrés à Yaoundé que j'ai compris que c'est eux qui étaient les décideurs de l'aile
18 militaire de FROCCA.

19 Q. [12:53:06] Très bien.

20 Vous dites également, lors de votre entretien, que Ngaïssona vous a dit à plusieurs
21 reprises que l'aile militaire ou que les membres de l'aile le militaire se réunissaient au
22 Cameroun.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:53:29] Quelle est la
24 référence ? C'est la même référence ?

25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:53:32] La référence est la suivante : quelques
26 pages plus loin, 2083, au même intercalaire, lignes 216 à 219.

27 Q. [12:53:48] Est-il vrai que M. Ngaïssona vous a parlé des réunions de l'aile militaire
28 du FROCCA ou des personnes qui étaient impliquées dans l'aile militaire du

1 FROCCA ?

2 R. [12:54:03] Monsieur le... le Président, déjà, il faut que je vous explique un peu ma
3 relation avec Ngaïssona. On était des collègues, on était des collègues au
4 gouvernement, donc on avait l'habitude de... d'échanger le plus souvent. Et
5 M. Ngaïssona était déterminé à... était déterminé à reprendre le pouvoir avec
6 M. François Bozizé. Et M. Ngaïssona me disait que c'est lui qui organisait et
7 coordonnait les actions militaires sur le terrain ; ça, je le confirme, c'est lui qui me
8 disait ça.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:54:48]

10 Q. [12:54:48] Pour rebondir sur cette question, est-ce que vous avez également parlé
11 avec lui du financement de l'aile militaire ?

12 R. [12:54:56] Monsieur le Président, lui et moi, on n'a pas vraiment parlé des
13 financements. Il m'avait parlé que c'est lui qui organisait les Anti-balaka sur le
14 terrain, qu'il contrôlait les Anti-balaka sur le terrain, et les Anti-balaka lui rendaient
15 compte de tout ; c'est ce que M. Ngaïssona m'avait dit. Mais, par contre, dans des
16 déclarations à Bangui, M. Ngaïssona lui-même avait dit qu'il avait beaucoup
17 dépensé pour les Anti-balaka, qu'il finançait... qu'il avait beaucoup financé les
18 Anti-balaka.

19 Et je vais aller un peu plus en avant, parce que, là, je risque de parler de... de 2014,
20 si... peut-être que je suis en avance ou pas, ou j'attends votre question, mais je
21 pourrais parler si vous m'accordez, Monsieur le Président, de...

22 Q. [12:56:09] Étant donné que ces questions sont liées, nous pouvons en parler
23 maintenant. Allez-y, continuez. Peut-être que l'Accusation, la Défense reviendront
24 sur ce que vous dites tout à l'heure, mais vous pouvez continuer.

25 R. [12:56:34] Merci, Monsieur le Président.

26 Lors d'une réunion qui avait été organisée à Bangui, à la présidence de la République
27 par M^{me} Catherine Samba-Panza, chef d'État de transition, elle avait demandé à ce
28 que tous les leaders des Anti-balaka qui étaient présents dans la ville « de venir » à

1 cette réunion, à la présidence. Moi-même, j'ai été à cette réunion. M. Patrice Édouard
2 Ngaiïssona n'avait pas fait le déplacement pour des raisons de santé, c'est ce qu'il
3 avait dit.

4 Lors de cette réunion, la Présidente, chef d'État de transition — c'était en présence
5 des membres de son cabinet —, elle avait dit, elle voulait savoir qui est son
6 interlocuteur, quelle est la personne avec qui elle, M^{me} Catherine Samba-Panza,
7 pourrait s'adresser directement en tant que responsable des Anti-balaka. Et la
8 réponse était claire, Monsieur le Président. Les Anti-balaka eux-mêmes qui étaient
9 dans la salle — c'était en présence des membres du cabinet présidentiel, et aussi il y
10 avait les... il y avait la MISCA, il y avait les responsables de la MISCA et les
11 représentants de... de MISCA qui étaient là —, ils ont dit qu'ils sont financés par
12 M. Édouard Ngaiïssona. C'est eux... C'est lui M. Édouard Ngaiïssona qui leur avait
13 donné de l'argent pour s'organiser pour les événements du 5 décembre. Pour eux,
14 leur seul responsable, c'est M. Édouard Ngaiïssona. En dehors de M. Édouard
15 Ngaiïssona, ils n'ont pas d'autre responsable.

16 La... La Présidente Catherine Samba-Panza avait posé la question de savoir si le
17 ministre Kokaté est aussi « un de vous ». Ils ont clairement répondu à la Présidente
18 de transition Catherine Samba-Panza qui est encore là, qui est dans ce pays, ils ont
19 dit que « M. Kokaté est tout simplement membre des Anti-balaka, mais il ne nous
20 commande pas. Nous recevons des instructions de la part de Ngaiïssona, c'est lui qui
21 s'était occupé de nous, qui... qui nous avait financés. » Je ne sais pas si j'ai répondu à
22 la question du Président.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:59:36] Il me semble que
24 vous avez répondu. Vous avez avancé dans le temps, mais il y a des liens avec ce
25 dont nous discutons, et je suppose que nous reparlerons de ces questions un peu
26 plus tard.

27 Donc... Il est presque 13 heures, donc je pense que nous allons nous interrompre
28 pour la pause déjeuner jusqu'à 14 h 30.

1 Monsieur Vanderpuye, vous avez mentionné une interview à la radio de
2 M. Banoukepa. Nous aurions besoin de la référence, si vous l'avez sous la main
3 maintenant, sinon après la pause.

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [13:00:11] Cela devrait me prendre quelques
5 secondes. Je ne suis plus sur cette page, veuillez patienter un instant, Monsieur le
6 Président.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:00:20] Très bien, nous
8 allons patienter.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [13:00:36] C'est une longue seconde.

10 M^e DIMITRI (interprétation) : [13:00:42] Si je puis vous aider, c'est 2088-2034.

11 M. VANDERPUYE (interprétation) : [13:00:48] Oui, c'est cela, en effet. C'est une
12 transcription, et également 2081-0235, ainsi que la référence que M^e Dimitri vient de
13 vous donner. Je crois que je ne me suis pas trompé, mais je vais vérifier pendant la
14 pause.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:01:16] Très bien. Veuillez
16 vérifier pendant la pause.

17 Et nous allons lever l'audience jusqu'à 14 h 30.

18 M^{me} L'HUISSIER : [13:01:23] Veuillez vous lever.

19 *(L'audience est suspendue à 13 h 01)*

20 *(L'audience est reprise en public à 14 h 32)*

21 M^{me} L'HUISSIER : [14:32:05] Veuillez vous lever.

22 Veuillez vous asseoir.

23 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:32:28] Rebonjour à tous.

25 Monsieur Vanderpuye, vous avez toujours la parole, bien entendu.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:32:35] Merci, Monsieur le Président.

27 Je vois que M^e Knoops est debout.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:32:40] Maître Knoops.

1 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:32:41] Juste une remarque, Monsieur le Président.
2 Ma collègue de l'équipe Yekatom m'a informé que le dernier document auquel
3 l'Accusation a fait référence ne figure pas sur la liste d'éléments. Vous avez demandé
4 à obtenir la référence ERN, mais le dernier document n'est pas sur la liste des pièces
5 du Procureur.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:33:06] Est-ce que la
7 référence est la bonne ?

8 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:33:12] Je voulais justement apporter une
9 correction. Un instant, je vous prie, je vais vous donner la référence exacte. Il s'agit
10 de CAR-OTP-2107-1956. C'est la référence du *transcript* du document, et M^e Dimitri a
11 signalé cela à juste titre.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:33:36] Évidemment, cela
13 aurait été souhaitable qu'on ait ce document sur la liste de pièces de l'Accusation,
14 mais nous vous accordons une marge de manœuvre. Je ne sais pas si les défenses
15 reviendront sur ce document, mais nous verrons cela plus tard. Mais en principe
16 vous devez vous en tenir à la liste de pièces que vous présentez.

17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:33:58] Oui, je comprends cela. J'essayerai de
18 m'abstenir de le faire à l'avenir. La raison pour laquelle j'ai évoqué ce document, c'est
19 qu'il s'agissait d'une déclaration très publique.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:34:10] Oui, oui, je me
21 souviens de la teneur du document. Mais je remercie M^e Dimitri et M^e Knoops de
22 nous avoir signalé cela.

23 Pour le moment, vous poursuivez, Monsieur Vanderpuye.

24 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:34:24] Merci, Monsieur le Président.

25 Q. [14:34:25] Lorsque nous avons... nous nous sommes séparés pour la pause
26 déjeuner, nous étions en train de parler de ce que M. Ngaissona, ou plutôt de ce que
27 les Anti-balaka qui étaient avec vous lorsque vous avez rencontré le Président de la
28 transition en 2014, avait dit s'agissant de M. Ngaissona et de son implication dans le

1 mouvement, notamment, le financement qu'il apportait au mouvement.

2 Avant cela, nous avons évidemment discuté de l'aile militaire du FROCCA et de son
3 rôle en tant que membre du FROCCA au sein de l'organisation, ou dans le cadre de
4 l'organisation de l'attaque que vous avez décrite comme ayant été lancée par le
5 FROCCA et les Anti-balaka.

6 Je voudrais donc revenir brièvement sur ces points et vous poser des questions
7 complémentaires.

8 Vous avez indiqué dans un premier temps, dans votre déclaration, que l'aile
9 militaire comprenait certains individus, et nous avons passé en revue certain d'entre
10 eux. Mais il est vrai également que vous étiez en contact avec un certain nombre de
11 ces personnes pendant que vous étiez à Yaoundé ou à Douala, pendant vos
12 déplacements au Cameroun ; est-ce que c'est exact ?

13 R. [14:36:02] (*Intervention inaudible*)

14 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:36:18] Je n'entends pas le témoin, est-ce que
15 je suis le seul à ne pas l'entendre ?

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:36:23] Non, non, vous
17 n'êtes pas le seul, nous ne l'entendons pas non plus. Est-ce qu'il y a un problème de
18 connexion ?

19 Je pense que le problème est résolu.

20 Q. [14:36:41] Monsieur le témoin, est-ce que vous avez compris la question ?

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:36:46]

22 Q. [14:36:48] Monsieur Kokaté, est-ce que vous avez entendu et compris la question ?

23 R. [14:36:52] Oui, Monsieur le Président, j'ai entendu la question.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:36:56] Allez-y, je vous en
25 prie, répondez, s'il vous plaît.

26 R. [14:36:59] Oui, je disais que pendant que j'étais à Yaoundé et à Douala, j'ai vu
27 beaucoup de Centrafricains qui se trouvaient... qui s'étaient réfugiés au Cameroun,
28 parmi eux, il y avait des militaires et il y avait des civils.

1 M. VANDERPUYE (interprétation) : [14:37:27]

2 Q. [14:37:28] Est-ce que vous avez rencontré ces personnes lors de vos nombreux
3 déplacements au Cameroun ?

4 R. [14:37:37] J'ai... j'ai... je les ai rencontrées parce que nous avons le même...
5 pratiquement le même lieu de fréquentation, et j'ai rencontré un certain nombre de
6 militaires centrafricains au Cameroun qui étaient en refuge là-bas, je les ai
7 rencontrés. Et il y a d'autres qui avaient des contacts téléphoniques avec moi. C'est
8 aussi des... certains parmi eux, il y a des gens que je connaissais très bien, et que
9 nous échangeons souvent.

10 Q. [14:38:14] Ma question concerne des personnes qui étaient associées au FROCCA
11 ou aux Anti-balaka, et que vous avez rencontrées lors de vos déplacements au
12 Cameroun.

13 R. [14:38:35] Euh...

14 Q. [14:38:36] Êtes-vous en mesure de nous dire qui étaient ces personnes ?

15 R. [14:38:42] Déjà, (*microcoupure, portion d'intervention inaudible*) vraiment à Yaoundé.
16 Les... les... les militaires en exil qui étaient à Yaoundé, c'étaient ceux-là qui vivaient
17 pratiquement ensemble avec le Président Bozizé et M. Ngaïssona Édouard. Donc, je
18 parlais tout à l'heure d'Éric Danboy, de Franklin Bozizé, autres là. Mais en dehors de
19 ça, il y a d'autres militaires qui vivaient à Douala et autre tout (*phon.*), qui étaient des
20 réfugiés et que je voyais.

21 Q. [14:39:30] Ce sont des personnes que vous avez rencontrées ou que vous
22 connaissiez, n'est-ce pas ?

23 R. [14:39:36] Oui, c'est des gens que je... je rencontrais et que... Voilà.

24 Q. [14:39:45] Bien.

25 Vous avez parlé d'Éric Danboy, je pense que vous avez mentionné aussi Franklin
26 Bozizé ?

27 R. [14:40:03] Oui.

28 Q. [14:40:05] Ainsi que d'autres. J'aimerais donc vous poser des questions concernant

1 certaines de ces personnes. Est-ce que vous connaissez quelqu'un qui répond au nom
2 de Tandor Lamkagué ?

3 R. [14:40:22] Oui. Lamkagué, oui, j'ai fait sa connaissance. J'étais en contact
4 téléphonique avec lui parce que je pense que je l'ai vu une fois à Douala, mais après,
5 on m'avait dit qu'il était reparti à Yaoundé, et puis, voilà, je ne connaissais pas bien
6 sa position.

7 Q. [14:40:56] Et à votre connaissance, pour autant que vous le sachiez, est-ce que
8 Lamkagué était actif dans le... l'organisation et les préparatifs de l'attaque du
9 FROCCA ou des Anti-balaka ?

10 R. [14:41:17] Monsieur le Président, déjà, pour être... pour connaître le rôle que des
11 gens qui étaient dans l'organisation de... du plan d'attaque de FROCCA, il faut
12 d'abord être associé à cet organe de décision. Donc, moi, je connais ces militaires-là
13 qui étaient sur le territoire camerounais en exil, mais maintenant sur le plan
14 organisationnel ou d'un plan d'attaque de FROCCA, tel que ça a été décrit dans
15 l'organigramme du FROCCA que j'ai lu en 2018, honnêtement, je... je ne connais pas
16 le rôle et comment ils organisaient leur articulation.

17 Q. [14:42:24] Très bien.

18 Vous étiez en contact avec des personnes « que » M. Ngaïssona, entre le moment où
19 vous avez eu la réunion du FROCCA et le 5 décembre, n'est-ce pas ?

20 R. [14:42:42] J'ai vu... oui, avant... avant les événements du 5 décembre, vers fin
21 novembre, j'ai vu Éric Danboy, Franklin Bozizé, d'autres, avec Ngaïssona, Bernard
22 Mokom à Yaoundé. Nous avons échangé avec eux, voilà. Et après, je suis reparti sur
23 Yaoundé... sur Douala.

24 Q. [14:43:13] Et quel était l'objet des discussions que vous avez eues ?

25 R. [14:43:21] L'objet de... de ces discussions, c'est que M. Ngaïssona qui avait pris la
26 parole pour dire que ça ne tardera pas, que ses éléments vont attaquer la coalition
27 Séléka. Mais le moment opportun, euh... euh... euh... nous serons avisés. Et c'est...
28 c'est... l'objet d'échange, c'était à ce niveau-là.

1 Q. [14:44:03] Peut-être pourriez-vous être plus précis. Par exemple, à quel moment
2 est-ce que ces discussions ont eu lieu ?

3 R. [14:44:20] Je... je vous ai dit que... Monsieur le Président, je venais de dire que cette
4 discussion a eu lieu pratiquement vers le mois de novembre... novembre 2013. Et
5 c'était en novembre 2013. Et tous ceux qui étaient dans cette réunion-là, c'était le
6 cercle rapproché du Président Bozizé.

7 Q. [14:44:53] En fait, je ne suis pas sûr de vous avoir entendu dire qui était présent
8 lors de cette réunion. Est-ce que vous pourriez nous le dire maintenant ? Qui étaient
9 les membres du cercle rapproché du Président Bozizé ? Qui était présent lors de cette
10 réunion en novembre 2013 ?

11 R. [14:45:18] Je vous parlais tout à l'heure de M. Ngaïssona, j'ai eu aussi à parler de
12 Bernard Mokom, j'ai eu aussi à parler du commandant Éric Danboy, de Franklin
13 Bozizé. Bon, les autres peut-être que je ne me souviens pas trop.

14 Q. [14:45:44] Bien.

15 Et c'était donc en novembre, autour de novembre 2013.

16 R. [14:45:50] C'est bien cela, Monsieur le Président.

17 Q. [14:45:56] Bien.

18 Je souhaite vous poser quelques questions concernant cette période.

19 Premièrement, est-ce que vous vous souvenez où vous étiez en novembre 2013 ?
20 Est-ce que vous étiez au Cameroun pendant tout le mois de novembre, ou est-ce que
21 vous vous trouviez ailleurs ?

22 R. [14:46:26] Je pense que pendant le mois de novembre, oui, j'étais... j'étais au
23 Cameroun. Et... J'étais au Cameroun, je pense. Dans d'autres pays, je ne sais pas si
24 vous ne pouvez me rappeler, Monsieur le Président.

25 Q. [14:46:57] Eh bien, oui, je suppose que je peux vous montrer un document. Je ne
26 pense pas que ce document doive être publié ou montré au public.

27 Mais avant de vous montrer un document, je vous poserai une question : Thierry
28 Lengbe, est-ce que vous vous rappelez avoir rencontré une personne qui répond au

1 nom de Thierry Lengbe, en novembre 2013 ?

2 R. [14:47:30] Oui, je pense. J'ai rencontré Thierry Lengbe en France. Je pense que je
3 l'ai rencontré en France, mais pas au Cameroun ; je pense.

4 Q. [14:47:43] Eh bien, est-ce que vous l'avez rencontré au Cameroun, en
5 novembre 2013 ?

6 R. [14:47:54] Non, ça, je ne me souviens pas. Mais je pense que je l'ai rencontré en
7 2013 en France, et lui aussi, il avait l'habitude de venir aussi au Cameroun parce que
8 sa mère est de... sa mère est camerounaise. Voilà. Donc, je peux pas vraiment trop
9 me souvenir, mais je sais que je l'ai rencontré. Voilà.

10 Q. [14:48:18] Très bien.

11 Est-ce que vous connaissez quelqu'un du nom de Jean Alesco Bouragoro ?

12 R. [14:48:40] Je ne connais pas vraiment trop le nom, mais je connais un certain
13 Alesco qui est commissaire de police, c'est tout ce que je peux savoir, et qui était en
14 exil aussi au Cameroun, Alesco.

15 Q. [14:49:04] Est-ce que c'est une personne avec laquelle vous étiez aussi en contact
16 pendant cette période ?

17 R. [14:49:10] Je l'ai vu, je l'ai vu au Cameroun, et je sais que c'est un porteur de tenue,
18 et de temps à autre, on échangeait. On se voyait dans des restaurants pas trop loin
19 du consulat, et puis voilà, du consulat de Centrafrique, et puis on échangeait.

20 Q. [14:49:38] Très bien.

21 Je vais vous montrer donc un document, il se retrouve à l'intercalaire 69, la référence
22 ERN est CAR-OTP-2102-6348, et la page qui m'intéresse, c'est la page 6466.

23 Et je rappelle qu'il ne faut pas que ce document soit montré au public.

24 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

25 Bien.

26 Est-ce que vous voyez ce document à l'écran, Monsieur le témoin ?

27 R. [14:50:46] Oui, je vois ce document à l'écran.

28 Q. [14:50:50] Bien.

1 Il s'agit d'une conversation entre cet individu qui répond au nom de Alesco...

2 Veuillez monter un peu le bas de la page, s'il vous plaît.

3 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

4 Et une autre personne. Et comme vous pouvez le voir à l'écran, ce document semble
5 indiquer que vous étiez censé arriver le 10 novembre 2013 à Douala. Est-ce que cela
6 correspond au souvenir que vous en avez ? Et ce n'est pas grave si vous ne vous
7 rappelez pas de cela.

8 R. [14:51:42] Monsieur le Président, je ne me rappelle pas de ça. Et à ma
9 connaissance, le nom Lengbe et Lapajo... Lapajo, c'est un général, il n'est jamais
10 arrivé à Douala, enfin à ma connaissance, il n'est jamais arrivé au Cameroun.
11 Puisque depuis le Maroc, j'étais en contact avec lui, il était parti au États-Unis et il est
12 rentré à Bangui à la... après... après la prise... après la prestation de serment de
13 Catherine Samba-Panza. Donc, c'est... pour moi, je pense que c'est de l'intox.

14 Q. [14:52:28] Très bien.

15 Maintenant, la question que je vous pose est celle-ci : est-ce que vous vous rappelez
16 être allé à Douala pendant cette période de temps ?

17 R. [14:52:40] Monsieur le Président, je vous dis, pendant la période du mois de
18 novembre, j'étais à Douala, j'étais... j'étais au Cameroun, oui. Ce message-là, c'est de
19 l'intox.

20 Q. [14:52:58] Très bien.

21 Je vais vous montrer un autre document, celui-ci se trouve à l'intercalaire 68,
22 CAR-OTP-2101-8599, et la page qui m'intéresse est la page 8720 et la page suivante.

23 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

24 Très bien.

25 D'abord, est-ce que vous connaissez quelqu'un qui répond au nom de Martial
26 Gallaut ?

27 R. [14:54:06] Martial Gallaut ? Pas du tout. Pas du tout, Monsieur le Président.

28 Q. [14:54:10] Bien.

1 Et est-ce que vous connaissez quelqu'un qui s'appelle Christian Dedizoum ?

2 R. [14:54:23] Christian Guenebem.

3 Q. [14:54:29] Oui, c'est cela.

4 R. [14:54:35] Christian Guenebem, c'est le... c'est un membre du KNK, le parti du
5 Président Bozizé.

6 Q. [14:54:48] Très bien.

7 Et vous pouvez voir le message qui se trouve au bas de la page. Et ma question est la
8 même que je vous ai posée précédemment, vous dites que vous étiez au Cameroun
9 ou à Douala en novembre 2018 (*sic*). Est-ce que vous vous souvenez d'avoir
10 rencontré Thierry Lengbe à l'époque, au Cameroun ?

11 R. [14:55:22] Monsieur le Président, je vous dis... je ne me souviens pas d'avoir
12 rencontré Thierry Lengbe au Cameroun. Pour moi, ce genre de message-là, c'est de
13 l'intox. Déjà, moi-même, quand ils disent « ils avaient pris le boss au pif », le « boss »
14 c'est qui ? Je ne sais pas de quel boss ils voulaient parler. Moi, honnêtement, ça c'est
15 de l'intox entre eux là-bas. Je ne sais pas de quoi il s'agit.

16 Q. [14:56:00] Très bien.

17 Mais vous voyez qu'en haut de la page, ils sont en train de parler de Ngaïssona de
18 Mokom, et de leur participation à l'attaque sur Bouar ; est-ce que vous voyez cela ?

19 R. [14:56:15] Oui, je vois cela, Monsieur... Monsieur le Président.

20 Q. [14:56:20] Bien.

21 Et pour ce qui concerne l'attaque sur Bouar, est-ce que vous avez des informations,
22 hormis le document que vous voyez maintenant, des informations concernant
23 l'implication de Ngaïssona et Mokom dans cette attaque ?

24 R. [14:56:38] Cette attaque de Bouar, Monsieur le Président, l'information que je
25 pouvais vous donner, c'était Ngaïssona qui m'avait informé, qui m'avait décrit ce
26 qu'ils avaient fait pendant l'attaque de Bouar. Donc, moi-même, il m'en avait parlé
27 parce que nous étions collègues au gouvernement, et donc, on avait des échanges
28 téléphoniques. Voilà. C'est tout ce que je pourrais vous dire.

1 Q. [14:57:12] Bien.

2 Et donc, vous pouvez deviner ma question maintenant : Que vous a-t-il dit au sujet
3 de l'attaque sur Bouar ?

4 R. [14:57:23] Bien, il m'avait dit qu'ils... il avait organisé l'attaque de Bouar, et après,
5 qu'il... il y avait un problème de logistique, qui n'était... qui n'était pas totalement
6 réuni, et puis voilà. Ce qui a fait que les éléments de la Séléka ont repris le contrôle
7 de la ville de Bouar. C'est ce que Ngaïssona m'avait dit, au téléphone.

8 Q. [14:57:56] Est-ce qu'il vous a dit comment ça avait été organisé, ou quel rôle il a
9 joué dans la participation ? De... de façon concrète, est-ce qu'il vous en a parlé ?

10 R. [14:58:09] Non, Monsieur le Président. Je me suis limité à cette conversation-là
11 parce que je n'avais pas un contact particulier avec les gens que lui, Ngaïssona,
12 dirigeait sur le terrain. Donc, l'information qu'il me donnait, bien, ça me... voilà,
13 j'écoutais, c'est tout.

14 Q. [14:58:47] Est-ce que vous vous êtes rendu à Yaoundé en novembre 2013 ?

15 R. [14:59:02] Monsieur le Président, je vous ai... je venais de vous dire que j'étais... je
16 me suis rendu à Yaoundé en 2013, et c'est lors de cette rencontre-là que j'ai rencontré
17 M. Ngaïssona, Bernard Mokom. Voilà.

18 Q. [14:59:25] Est-ce que c'était à la fin du mois ou au début du mois, pour autant que
19 vous vous en souveniez ?

20 R. [14:59:33] En tout cas... je pense que c'était presque à la fin du mois, Monsieur...
21 Monsieur le Président. C'était presque à la fin du mois, si je...

22 Q. [14:59:49] Vous êtes-vous rendu à Bertoua ou à Gamboulaya (*sic*) au cours de
23 l'année 2013 ?

24 R. [15:00:12] Monsieur le Président, je n'ai jamais été ni à Bertoua ni à Garamboulay
25 au cours de l'année 2013.

26 Q. [15:00:24] Très bien.

27 Nous allons revenir en arrière dans le temps, et je souhaiterais vous poser quelques
28 questions sur le mois d'octobre 2013.

1 Étiez-vous au Cameroun, au mois d'octobre 2013 ? Il me semble que vous l'avez
2 confirmé, mais je souhaite m'en assurer.

3 R. [15:01:12] Monsieur... Monsieur le Président, j'ai dit que j'ai eu à faire plusieurs
4 déplacements au Cameroun. C'est peut-être possible que j'étais là-bas en octobre,
5 mais souvent, quand je me déplaçais, je ne faisais pas allusion... je ne prenais pas les
6 précautions de prendre les dates de mes voyages.

7 Q. [15:01:38] Bien.

8 Je souhaiterais vous poser un certain nombre de questions à ce sujet. Connaissez-
9 vous une personne qui s'appelle Touaboy... Touabraï (*phon.*) Landry ?

10 R. [15:02:03] Touaboy Landry était un des gardes du corps du Président Bozizé.

11 Q. [15:02:17] L'avez-vous vu à Douala lorsque vous vous y trouviez au mois
12 d'octobre 2013 ?

13 R. [15:02:24] Non, Monsieur le Président, je ne l'ai pas vu à Douala. Je savais qu'il
14 est... qu'il était... il est en... il est en France et il vivait à Lyon. C'est tout ce que je
15 savais... que j'avais comme information sur lui.

16 Q. [15:02:46] Bien.

17 Connaissez-vous une personne qui s'appelle Semndiro ?

18 R. [15:02:54] Je connais le... Semndiro Vianney. Je savais qu'il était à Yaoundé. On
19 avait eu des échanges téléphoniques, mais nous ne nous sommes pas vus
20 physiquement, nous ne nous sommes pas rencontrés.

21 Q. [15:03:14] Bien. Merci d'apporter cette nuance.

22 Avez-vous parlé avec lui d'opérations sur le terrain, ou d'activités liées à la
23 préparation d'une attaque ?

24 R. [15:03:38] Monsieur le Président, à ma connaissance, non.

25 Q. [15:03:48] Savez-vous s'il était impliqué, à quelque degré que ce soit, dans la
26 préparation d'une attaque ou dans la... la participation à une telle attaque ?

27 R. [15:04:04] Monsieur le Président, je ne peux pas l'infirmier ni confirmer parce que
28 je l'ai jamais vu, j'ai... j'ai échangé avec lui au téléphone.

1 Q. [15:04:20] Mais vous... ce que vous voulez dire, c'est que vous n'en avez pas parlé
2 avec lui, n'est-ce pas ?

3 R. [15:04:27] C'est ça.

4 Q. [15:04:33] Étiez-vous en contact avec Lévy Yakité au mois d'octobre 2013 ?

5 R. [15:05:01] Monsieur le Président, j'étais en contact avec Lévy Yakité au Cameroun
6 et en France. Donc, le... le... le mois, je ne m'en souviens pas, mais j'étais avec lui, en
7 contact, au Cameroun et en France.

8 Q. [15:05:27] Savez-vous si au mois d'octobre, il s'est rendu, à un moment donné, à
9 Lomé au Togo ?

10 R. [15:05:42] Ça, franchement, je ne... je ne peux pas le savoir. Je n'ai pas vraiment
11 cette information. Je ne me souviens pas.

12 Q. [15:05:55] Connaissez-vous une personne qui s'appelle Kevin Kpéfio ? Je crois que
13 vous l'avez mentionné dans votre déclaration de 2018.

14 R. [15:06:14] Oui, Monsieur le... le Président, je... je connais Kevin Kpéfio. J'ai fait...
15 j'ai fait sa connaissance à... à Yaoundé. Je... je l'ai vu à Yaoundé. Il... il m'avait dit
16 qu'il est... qu'il était de la jeunesse du KNK, c'est le parti du Président Bozizé.

17 Q. [15:06:45] Avez-vous parlé avec Kevin Kpéfio de sa relation au FROCCA, ou à
18 Ngaïssona, aux personnes qui ont planifié cette attaque du 5 décembre — selon votre
19 description ? Est-ce que vous avez parlé de cela avec lui ?

20 R. [15:07:11] Je ne me souviens pas, mais je sais que M. Kevin Kpéfio, c'est un jeune
21 de... de... du parti du Président Bozizé, et qui était tout le temps en contact, d'une
22 manière permanente, avec M. Ngaïssona Édouard, donc, c'est... Voilà, c'est tout ce
23 que je peux vraiment vous dire.

24 Mais parler d'une planification d'une... de leur attaque, non, parce que s'il faut
25 parler de la planification d'une attaque, il faut être dans le grand secret, il faut être
26 dans ce cercle restreint pour parler d'une planification d'une attaque, Monsieur le
27 Président.

28 Q. [15:08:05] (*Intervention non interprétée*).

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:08:19] Le micro, s'il vous
2 plaît, Monsieur le Procureur.

3 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:08:21] Il était allumé.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:08:24] Je ne vous entendais
5 pas.

6 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:08:26]

7 Q. [15:08:26] Monsieur le témoin, vous nous avez dit qu'il s'agissait d'un grand
8 secret, mais ce n'était pas véritablement un secret pour vous, n'est-ce pas ?

9 R. [15:08:39] Monsieur le... le Président, euh... pour moi, c'est un secret parce que
10 j'étais... je vous ai dit que j'étais en contact avec M. Ngaïssona Édouard, mais je
11 n'étais pas au courant de la planification de plan d'attaque, je ne connaissais ni la
12 date de l'attaque, du 5 décembre. J'ai... la date du 5 décembre, je... j'ai été informé
13 comme tout le... comme tout le monde qui avait appris que la ville de Bangui avait
14 été attaquée par les Anti-balaka.

15 Q. [15:09:26] Comment avez-vous été informé que Bangui subissait une attaque le
16 5 décembre ?

17 R. [15:09:39] Déjà, par la voie des ondes, par la voie des ondes, RFI en parlait, BBC en
18 parlait, et tout, et moi, j'ai... j'ai été en contact téléphonique avec M. Ngaïssona, qui
19 m'avait confirmé de l'attaque de la ville de Bangui.

20 Q. [15:10:14] Avez-vous parlé de l'attaque avec d'autres personnes ?

21 R. [15:10:25] Mais du moment où je ne suis pas dans... dans le... dans la stratégie de...
22 du plan d'attaque, donc je ne pourrais pas en parler. Tout ce que je sais, les
23 informations, je les recevais de Ngaïssona, c'est tout. Donc, je ne pouvais pas parler
24 de... d'une... d'une attaque du moment où je ne suis ni membre de FROCCA, je ne
25 suis ni dans... dans un cercle décisionnaire de... des Anti-balaka, j'étais un
26 sympathisant, Monsieur le Président.

27 Q. [15:11:06] Avez-vous parlé de l'attaque avec Lévy Yakité ?

28 R. [15:11:17] Oh, ça, je... ça, je... je ne m'en souviens pas, mais... mais en ce temps,

1 quand il y avait eu l'attaque du 5 juin (*sic*), les téléphones, ça sonnait de partout.
2 Donc, je ne m'en souviens vraiment pas de... de ça. Mais je sais qu'après... tout le
3 monde s'appelait pour savoir ce qui se passait à Bangui, et tout, hein ?

4 Q. [15:11:46] Avez-vous parlé à Levy Yakité avant l'attaque ? Et par « avant
5 l'attaque », je veux dire juste avant l'attaque, c'est-à-dire quelques jours avant
6 l'attaque.

7 R. [15:12:00] Ça, franchement, je ne m'en souviens pas, Monsieur le Président, d'en
8 avoir parlé. Parce que je ne suis pas dans... dans l'organe de la décision de... d'un
9 plan d'attaque, donc je ne m'en souviens pas, et je ne crois pas avoir dit à Lévy
10 Yakité une chose pareille.

11 Q. [15:12:29] Savez-vous où se trouve la ville de Yokadouma, près de Nola ?

12 R. [15:12:36] Oui, je... je connais la ville de Yokadouma, près de Nola, oui.

13 Q. [15:12:52] Très bien.

14 Étiez-vous à Yokadouma au mois de décembre... au début du mois de
15 décembre 2013 ?

16 R. [15:13:07] Monsieur le Président, je n'ai jamais été à Yokadouma au mois de
17 décembre 2013. Je ne suis même pas arrivé là-bas.

18 Q. [15:13:24] Vous avez parlé de la manière dont les proches de Bozizé ont planifié
19 et... et organisé l'attaque qui a eu lieu en fin de journée le 5 décembre 2013 à Bangui.
20 Je souhaiterais savoir ce que vous savez sur la manière dont cette attaque a été
21 organisée, ce que vous savez aujourd'hui, pas à l'époque.

22 R. [15:14:00] Mais je n'ai... je n'ai... jusqu'au jour d'aujourd'hui, ce que j'ai su, c'est
23 après, quand je suis rentré à Bangui en janvier 2014. En janvier 2014. C'est quand les
24 autres, ceux qui ont été sur le terrain, ils... ils expliquaient ce qu'ils avaient fait, et
25 que j'ai essayé de comprendre un tout petit peu.

26 Q. [15:14:29] Lorsque vous dites que « les autres » sur le terrain vous ont dit ce qui
27 s'était passé, de qui s'agit-il exactement ?

28 R. [15:14:39] Bien, je voulais parler, par exemple, de Konaté, lieutenant Konaté, Mm-

1 hm. Voilà. Déjà, moi-même, je fais partie de... de... d'une personne que lui-même,
2 Konaté, contestait. Et... mais après, il venait me voir pendant que j'étais à la
3 primature, il m'expliquait comment ils se sont battus, et tout, et que, aujourd'hui,
4 beaucoup de gens ne le respectaient pas beaucoup, et tout, donc... Et puis après, lors
5 de nos échanges, ils expliquaient comment ils se sont organisés le... le 5 décembre.

6 Q. [15:15:32] Très bien.

7 Nous allons devoir préciser tout cela parce que je ne suis pas certain que ce que vous
8 venez de dire ait été clairement retranscrit.

9 Vous dites que vous avez parlé à Konaté. Il s'agit du lieutenant Konaté, n'est-ce pas ?

10 R. [15:15:45] C'est bien ça, Monsieur le Président.

11 Q. [15:15:49] Yvon Konaté. Et il vous a raconté comment l'attaque du 5 décembre a
12 été organisée et menée, c'est bien ça ?

13 R. [15:16:05] C'est bien ça. Ça, c'était pendant que j'étais déjà conseiller spécial à la
14 primature, hein, en... en février, je crois. Oui. C'était de l'histoire.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:16:30]

16 Q. [15:16:31] Mais que vous a-t-il dit ?

17 R. [15:16:36] Monsieur le... le Président, à un certain moment donné, il y avait
18 beaucoup de tensions à Bangui. Et le... le lieutenant Konaté, quand il était arrêté avec
19 Ngaiissona au camp M'Poko, ils étaient au nombre de 10, et que la grande sœur à
20 Konaté était venue me voir pour... pour... pour me... pour me... pour me parler, si je
21 pouvais faire quelque chose pour la libération de... de Konaté, c'était pendant que
22 j'étais à la... j'étais à la... à la primature.

23 Q. [15:17:38] Ce n'est pas exactement une réponse à ce que je vous ai demandé. Vous
24 nous avez dit que vous avez obtenu des informations de la part de M. Konaté, et je
25 souhaiterais savoir ce qu'il vous a dit exactement à propos de l'attaque.

26 R. [15:18:00] Monsieur le Président, j'ai... cette information-là, je l'ai eue quand j'étais
27 ministre conseiller spécial à la primature, c'était en 2014. Ce n'était pas avant. C'est
28 lui qui m'avait expliqué leur organigramme, comment ils se sont organisés là-bas.

1 Q. [15:18:24] Nous l'avons très bien compris, Monsieur le témoin. Mais toutefois, je
2 souhaiterais savoir ce qu'il vous a dit, à l'époque. Nous avons bien compris que vous
3 avez obtenu ces informations après-coup, mais nous souhaitons savoir quel type
4 d'informations, quelles sont les informations que vous avez obtenues
5 ultérieurement.

6 R. [15:18:50] Monsieur le Président, j'étais conseiller spécial à la primature, et... et
7 M. Konaté venait me voir dans mon bureau. Donc, ils avaient des revendications. Il y
8 avait plein de revendications à l'époque (*phon.*) sous la période de la transition. Ça,
9 ce n'était pas pendant la guerre, c'était après la guerre, pendant... pendant la période
10 de la transition qui... — moi, quand j'étais conseiller spécial — et ils m'expliquaient
11 ce que... ce... ce qu'ils faisaient, leurs rôles, ce qu'ils ont fait pendant l'attaque du
12 5 décembre. Puisque lui-même... lui-même... Oui.

13 Q. [15:19:34] Très bien.

14 Mais que vous a-t-il dit à propos de son rôle lors de cette attaque du 5 décembre ?

15 R. [15:19:43] Mais, Monsieur le Président, lui-même... lors de cette attaque du
16 5 décembre, lui-même, il avait dit que lui, il était un des leaders des Anti-balaka qui
17 combattaient sur le terrain. Et moi, Monsieur le Président, ce que je voulais vous
18 dire, c'est que quand il m'expliquait les choses, c'était pour me dire, à moi, parce que
19 je contestais beaucoup, je contestais... en ce temps, je contestais beaucoup ce qui se...
20 ce que les Anti-balaka faisaient dans la ville de Bangui. J'ai passé tout mon temps à
21 contester. Et il était en train de m'expliquer son rôle pendant les temps forts de la
22 crise, et qu'eux, ils devaient mériter respect et considération. C'est eux les... c'est eux
23 qui sont les... les... les hommes d'action sur le terrain.

24 Q. [15:20:32] Je vais faire une dernière tentative, à cet égard.

25 Est-ce qu'il vous a donné des détails, quant à la planification et l'exécution de
26 l'attaque du 5 décembre ?

27 R. [15:20:47] Monsieur le Président, non, il ne m'avait pas donné... Monsieur le
28 Président, non, il ne m'avait pas donné les détails, quant à la planification des

1 opérations. Mais lui, tout ce qu'il voulait me faire comprendre... qu'eux, pendant
2 les... pendant les événements du 5 décembre, c'est eux qui étaient aux affaires, c'est
3 eux qui étaient sur le terrain, et que là, maintenant, moi, Kokaté, je passais tout mon
4 temps à les... à contester tout ce qu'ils faisaient dans la ville de Bangui, et tout. Parce
5 que j'étais là, je... je passais tout mon temps à contester, je ne... je ne voulais pas de
6 désordre, je ne voulais pas des exactions dans la ville, je ne voulais pas qu'on... que
7 les gens puissent continuer à prendre les armes les uns contre les autres. Et voilà,
8 c'était ça qu'il m'avait dit.

9 Mais la planification, tout ça, je ne suis pas au courant, surtout qu'ils avaient déjà
10 mené leurs actions depuis le 5 décembre. Et là, quand il me parlait, c'était en fin... fin
11 février ou mars 2014, donc je ne pouvais... Je ne suis au courant de rien, Monsieur le
12 Président.

13 Q. [15:21:58] Vous nous avez dit que M. Konaté était dans... un des hommes sur le
14 terrain lors... donc, deux mois et demi ou trois mois après l'attaque, lorsqu'il vous a
15 parlé, il connaissait sans doute les détails de l'exécution de cette attaque du
16 5 décembre, et ma question portait sur cela. Est-ce qu'il vous en a parlé ou non ?

17 R. [15:22:21] Monsieur le Président, je vous dis, quand il était venu me voir dans
18 mon bureau à la primature, c'était en quelque sorte pour me parler de son
19 mécontentement vis-à-vis de mon comportement par rapport au mouvement des
20 Anti-balaka, que je passais tout mon temps à contester les exactions qui se faisaient
21 dans la ville de Bangui. Donc, il ne m'a pas parlé de la planification, comment ils ont
22 fait pour s'attaquer à... à la ville de Bangui au mois de... au... le... le 5 décembre. Mais
23 comme je passais tout mon temps à contester, il... il était... il était aussi mécontent, il
24 est venu me voir dans mon bureau pour me parler de son mécontentement.

25 Q. [15:23:12] Je conclus, de votre réponse, que... il était mécontent parce que vous
26 aviez contesté ce qui se passait sur le terrain. Mais que vous a-t-il dit de ce qu'il se
27 passait alors sur le terrain ?

28 R. [15:23:29] Monsieur le... le Président, pour moi, quand... après la démission du

1 Président Djotodia le 10 décembre... le 10 janvier à... à N'Djamena, et que le
2 20 décembre... excusez-moi, le 20 janvier, il y a eu un « nouveau » organe de
3 transition qui avait été mis en place, et le 23 janvier M^{me} Catherine Samba-Panza
4 avait prêté serment, tout... moi, à ma connaissance, il est hors de question qu'on
5 continue de parler encore des Anti-balaka, et qu'on continue encore de parler des
6 Séléka. Moi, j'ai passé tout mon temps à passer des messages de paix, d'apaisement,
7 pour demander à tous les groupes armés de déposer les armes, et de se mettre à la
8 disposition du DDR. Mais entre-temps, Monsieur le Président, souvenez-vous,
9 pendant le mois de décembre... euh, le mois... le mois de février 2014, il y a eu
10 beaucoup... des incidents dans la ville de Bangui. Lors... lors de ces... de ces
11 incidents, il y avait M. Ngaïssona qui demandait le retour à l'ordre constitutionnel,
12 et que, moi, je n'étais pas du tout d'accord. Entre-temps, M. Ngaïssona et le Konaté,
13 ils étaient... ils étaient arrêtés, ils étaient arrêtés par la MISCA. Ils étaient arrêtés par
14 la MISCA. Et après, quelques jours plus tard, ils ont été relaxés. C'est... c'est suite à...
15 à... à ma prise de position que quelques jours plus tard, au mois de mars, Konaté
16 était venu dans mon bureau pour me parler de son mécontentement parce que moi,
17 je faisais le contraire de... de ce que... de... de leur logique.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:25:58] Je m'excuse de vous
19 interrompre, Monsieur Vanderpuye, mais j'essaie de comprendre la teneur de ces
20 conversations. Je pense que vous pouvez continuer maintenant.

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:26:10] Merci, Monsieur le Président.

22 Q. [15:26:13] Je souhaiterais que l'on revienne un petit peu en arrière, pour ensuite
23 aller de l'avant. Mais faisons un pas en arrière d'abord.

24 R. [15:26:26] Monsieur... Monsieur le Président ?

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:26:28] Monsieur Kokaté,
26 allez-y.

27 R. [15:26:34] Je voudrais avoir une minute pour parler avec mon conseil, Monsieur le
28 Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:26:42] Oui, oui, allez-y.
2 Prenez votre temps et dites-nous quand on peut continuer.

3 (*Discussion entre le témoin et son conseil*)

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:28:35] Dans l'intervalle, je
5 pourrais peut-être aborder une question de procédure.

6 En fait, je ne vais pas le faire maintenant, je vais le faire plus tard avant que nous ne
7 levions l'audience d'aujourd'hui.

8 Donc, Monsieur Kokaté, est-ce que vous êtes prêt ?

9 R. [15:29:07] Monsieur le Président.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : Donc, je pense que nous
11 pouvons poursuivre, en fait.

12 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:29:12] Oui. Merci, Monsieur le Président.

13 Q. [15:29:17] Je venais de dire que je voulais prendre... faire quelques pas en arrière.
14 Et la première étape concerne donc l'attaque du 5 décembre. Rappelez-vous, vous
15 avez fait une déclaration concernant le 5 décembre, l'attaque de ce jour-là, et peu de
16 temps après cela. Est-ce que vous vous rappelez de cela, Monsieur le témoin ?

17 R. [15:29:46] Oui, Monsieur le Président, je me rappelle que j'ai fait une déclaration,
18 je crois, deux jours... un ou deux jours après. J'ai été contacté par la BBC.

19 Q. [15:29:54] Très bien.

20 Vous avez fait une déclaration du 9 décembre — en tout cas, d'après la date que
21 nous avons, 9 décembre 2013. Et j'aimerais vous faire écouter cette déclaration, et
22 j'espère que nous pourrons le faire.

23 C'est à l'onglet ou l'intercalaire n° 24, CAR-OTP-2065-0175. Il s'agit d'un
24 enregistrement audio. Et j'aimerais qu'il soit diffusé à partir de 1 mn 16 s à 2 mn 26 s.
25 Je ne sais pas... Je crois qu'il faut appuyer sur le pavé « *Evidence 1* » ... « *Evidence 2* »
26 — pardon — « *Evidence 2* » pour pouvoir diffuser cet extrait.

27 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [15:30:48] En effet, c'est « *Evidence 2* ».

28 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:30:59] Donc, « *Evidence 2* ».

1 Je m'adresse aux interprètes : est-ce que vous avez la transcription ?

2 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [15:31:08] Pardon, pouvez-vous, d'abord,
3 préciser le niveau de confidentialité de cette vidéo ?

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:31:14] Non. Il s'agit, en fait, d'un document
5 on ne peut plus public.

6 *(Diffusion d'une bande audio)*

7 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de l'audio n° CAR-OTP-2065-0175,*
8 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
9 *française]*

10 « Reporter : Vous dites que vous souhaitez une paix durable et la stabilité en
11 CENTRAFRIQUE, mais vous et certains de vos éléments, vous avez attaqué, jeudi
12 dernier, la ville de BANGUI.

13 JK : Nous avons attaqué la ville de BANGUI, parce que c'est un mouvement de
14 résistance populaire. C'est tous les Centrafricains qui ont décidé de prendre leur
15 responsabilité face à des bandits de grands chemins qui sont venus avec leur mode
16 opératoire d'organiser les exécutions extra-judiciaires. Et que on ne peut pas accepter
17 que le pays puisse être gouverné par des incapables.

18 Reporter : Lors de ces attaques, beaucoup de civils ont été tués, est-ce que vous
19 n'avez pas des regrets ?

20 JK : Mais nous avons pour cible les éléments de la coalition SELEKA, nous n'avons
21 pas touché à la population civile, c'est les éléments de la coalition SELEKA qui, au
22 moment de leurs représailles, appuyés par les Forces armées tchadiennes, qui ont
23 choisi pour cible la population civile, et aujourd'hui, que nous tous nous regrettons
24 ce désastre commis par les éléments de la coa[...]

25 [00:02:26. Fin de l'enregistrement] »

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:32:41]

27 Q. [15:32:42] Très bien... pardon, pardon. Bien.

28 Monsieur Kokaté, est-ce que vous avez entendu cet extrait ?

1 R. [15:32:59] Oui, j'ai... j'ai entendu cet extrait, Monsieur le Président.

2 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:33:06] Un instant, je vous prie.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:33:10] Non, non, il ne s'est
4 rien passé.

5 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:33:18]

6 Q. [15:33:21] La première chose que je souhaite faire remarquer, c'est que, dans votre
7 déclaration, vous avez dit : (*intervention en français*) « Nous avons attaqué la ville de
8 Bangui. » (*Interprétation*) Les informations dont vous disposiez concernant cette... ou
9 qui sous-tendent cette déclaration proviennent d'où exactement ?

10 R. [15:33:51] Je... Monsieur le Président, je vous ai dit que j'ai reçu cette information
11 suite à mon échange téléphonique avec M. Édouard Ngaïssona. C'est suite à cet
12 échange téléphonique avec M. Édouard Ngaïssona que j'ai eu à faire cette
13 déclaration. Même quand j'ai été contacté par la BBC pour faire cette déclaration,
14 j'avais informé... j'avais informé M. Édouard Ngaïssona qui m'avait demandé de
15 faire la déclaration.

16 Q. [15:34:38] Très bien.

17 Savez-vous pourquoi M. Ngaïssona vous a demandé de faire cette déclaration plutôt
18 que de la faire lui-même ?

19 R. [15:34:50] Monsieur le Président, souvent, quand il y avait des déclarations,
20 M. Ngaïssona m'appelait pour faire des déclarations, et nous étions des amis, je le
21 faisais. C'est tout simplement ça.

22 Q. [15:35:15] Eh bien, Monsieur Kokaté, je trouve un peu étrange comme façon de
23 procéder. La raison pour laquelle cela me paraît étrange, M. Ngaïssona qui est tout à
24 fait capable de s'exprimer en son propre nom vous demande à vous de parler en son
25 nom ou au nom du groupe. Alors, pourquoi vous précisément ?

26 R. [15:35:41] Monsieur le Président, ce n'était pas la première fois qu'il m'avait
27 demandé de parler. Je pense que j'ai eu à parler sur Africa 24. Je pense que, en ce
28 temps, on n'avait pas encore... ils n'avaient pas encore mis en place le FROCCA. Je

1 pense. Et j'ai parlé sur Africa 24. J'ai fait une déclaration sur Africa 24. Et cette
2 déclaration, c'est Ngaïssona qui m'avait demandé de la faire. Et puisque, moi, j'étais
3 en France, et j'ai fait cette déclaration.

4 C'est tout ce que je peux vous dire, Monsieur le Président.

5 Q. [15:36:32] Très bien.

6 Dans votre déclaration, vous avez dit : (*intervention en français*) « Nous avons attaqué
7 la ville de Bangui parce que c'est... c'est un mouvement de résistance populaire. »
8 (*Interprétation*) À l'époque où vous avez fait cette déclaration, vous saviez déjà que le
9 FROCCA était à l'origine de cette attaque, n'est-ce pas ?

10 R. [15:37:02] Mais, Monsieur le Président, non. Je ne... Je vous disais que je n'avais
11 aucun contact avec le FROCCA. Je n'avais aucun contact avec le FROCCA. Moi, c'est
12 M. Ngaïssona qui m'avait demandé de faire cette déclaration, et j'ai eu à le faire.
13 Mais être... être en contact avec le FROCCA, non, Monsieur le Président, parce que
14 j'ai eu trop de problèmes dans c'est... dans cette affaire-là, dans cette affaire-là. Parce
15 que, après cette déclaration, le... que j'ai eu à faire, je crois, le 9 décembre, je suis
16 reparti, moi, en France. Je suis reparti en France. Et j'avais compris qu'il fallait un
17 peu me reposer parce que, quand je... je faisais mes déclarations, le FROCCA aussi
18 faisait sa déclaration, hein. Il n'y avait pas que moi, il y avait tout le monde qui
19 faisait... Dans FROCCA, il y a Lévy Yakité qui faisait des déclarations, il y a M. Lin
20 Banoukepa qui faisait des déclarations, et je n'étais pas associé au FROCCA. Je
21 connais... je ne connaissais rien du FROCCA, Monsieur le Président.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [15:38:48] Un instant, je vous
23 prie.

24 Q. [15:38:50] Dans votre déclaration, vous avez parlé d'un mouvement populaire.
25 Qu'est-ce que vous avez voulu dire par cela « mouvement » ? Quel était ce
26 mouvement ? Dans votre esprit, à quoi correspondait ce mouvement ?

27 R. [15:39:03] Oui. Monsieur le Président, dans mon esprit, parce que les... les
28 Centrafricains à Bangui et à l'intérieur du pays, ils... ils ont tous noté que la coalition

1 Séléka avait commis beaucoup d'exactions sur eux, et que la population ne
2 souhaitait plus voir l'équipe dirigeante de la coalition Séléka diriger le pays, parce
3 qu'il y avait ce sentiment de rejet de la part de la population vis-à-vis de la coalition
4 Séléka, Monsieur le Président. Et ce sentiment de rejet était totalement visible et
5 s'était très manifesté en Centrafrique comme à l'extérieur du pays, Monsieur le
6 Président, parce que tout ce monde-là disait que non, c'était trop ce que la Séléka est
7 en train de faire, Monsieur le Président. C'est par rapport à ça que je parlais de... de
8 la population.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:40:17] Monsieur
10 Vanderpuye, vous poursuivez.

11 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:40:19] Merci, Monsieur le Président.

12 Q. [15:40:21] Afin que vos propos soient bien clairs, lorsque j'ai dit que le FROCCA
13 était à l'origine, ce que j'ai voulu dire par cela, c'est que des membres du FROCCA
14 avec lesquels vous aviez des contacts étaient impliqués dans cette attaque, y compris
15 M. Ngaiissona. Et vous venez de dire à l'instant que Lévy Yakité avait fait quelques
16 déclarations concernant cette attaque. Voici ma question : est-ce que vous aviez des
17 informations de la part de Lévy Yakité concernant l'attaque avant que celle-ci n'ait
18 lieu ou après l'attaque ?

19 R. [15:40:55] Non, Monsieur le Président. On n'habitait pas ensemble, chacun était
20 chez soi. Et avoir une information de la part de Lévy Yakité et que Yakité me... pour
21 m'informer avant l'attaque, non, pas du tout. Mais je vous disais tout à l'heure,
22 Monsieur le Président, c'est quand il y a eu l'attaque du 5 décembre et que nous
23 avons constaté que la ville de Bangui avait été attaquée, c'était en ce moment-là qu'il
24 y a eu des coups de fil : tout le monde s'appelait pour comprendre et savoir ce qui se
25 passait à Bangui, Monsieur le Président. C'est ceux-là qui ont dirigé cette attaque-là
26 qui connaissaient bien ce qui se passait à Bangui. Nous avons appelé pour chercher à
27 savoir et comprendre qu'est-ce qui se passait à Bangui, Monsieur le Président.

28 Q. [15:42:01] Mais vous étiez en contact avec Lévy Yakité depuis... enfin, pendant

1 toute l'année. Donc, après le... la réunion du FROCCA d'août 2013, et ce jusqu'à
2 l'attaque de Bangui en décembre 2013, est-ce que vous êtes en train de dire que vous
3 n'aviez jamais eu de conversation avec Lévy Yakité concernant ce que les membres
4 du FROCCA étaient en train de faire par rapport à la planification, aux préparatifs
5 de cette attaque ? Est-ce que c'est ce que vous avez voulu dire ?

6 R. [15:42:44] Monsieur le Président, Monsieur le Président, ce que je voulais vous
7 dire, c'est qu'au niveau de FROCCA, quand j'ai compris le fonctionnement de
8 FROCCA après, c'est... ça, c'est plus tard, quand j'étais... quand vous m'avez montré
9 l'organigramme de FROCCA. Mais Monsieur le Président, je voulais vous dire qu'il y
10 avait un climat de suspicion. Il y avait un climat de suspicion qui régnait vis-à-vis de
11 ma personne, Monsieur le Président. Je vais vous dire, je vais vous donner un
12 exemple : Adrien Poussou... Adrien Poussou qui était avec nous, Monsieur le
13 Président, j'étais tout le temps avec lui. Adrien Poussou avait fait le déplacement de
14 New York, Monsieur le Président, et quand Adrien Poussou... après son retour de
15 New York, Adrien Poussou a préféré rentrer à Bangui. Et quand il est rentré à
16 Bangui, Monsieur le Président, il était rentré peu de temps après... il est rentré au
17 gouvernement de Djotodia (*phon.*), et tout ce monde-là savait qu'Adrien Poussou
18 était proche de moi, Monsieur le Président.

19 Deuxièmement, face à cette situation, il y avait trop de climat de suspicion. C'est
20 pour ça que je voulais vous préciser les choses d'une manière claire, Monsieur le
21 Président, les gens faisaient des réunions d'une manière restreinte. Ils faisaient des
22 réunions d'une manière restreinte. Je pense que je vous ai souligné ça, et ils faisaient
23 beaucoup plus de réunions en famille. Je ne suis pas associé, Monsieur le Président,
24 de près ni de loin à la planification de... de l'avènement du 5 décembre. J'ai été
25 informé comme tout le monde quand l'attaque avait eu lieu. Nous avons eu les
26 informations sur les ondes. En ce moment, il y a eu beaucoup d'appels, Monsieur le
27 Président. Nous nous sommes appelés. Je ne sais pas qui m'avait appelé, je ne
28 pourrais pas me souvenir aujourd'hui qui appelait qui, parce que tout le monde

1 cherchait à comprendre et cherchait à savoir. M. Lévy Yakité... J'étais en contact avec
2 M. Yakité, Monsieur le Président. En France, on se voyait, Monsieur le Président. On
3 se voyait, Monsieur le Président. Mais quant à la question de l'organisation de
4 FROCCA, quant à la question de... de la planification de FROCCA, Monsieur le
5 Président, je vous dis et je vous... je suis en train de vous répéter, que je ne suis pas
6 au courant de ça. Il y avait trop de climat de suspicion contre moi, Monsieur le
7 Président. Je n'avais pas totalement la confiance en tant que sympathisant dans le
8 mouvement anti-balaka, Monsieur le Président. Même si vous menez vos enquêtes,
9 vous verrez, vous vous rendrez compte que j'ai été victime de beaucoup de choses,
10 Monsieur le Président. Mm-hm. J'ai été plusieurs fois désavoué, Monsieur le
11 Président. Plusieurs fois, désavoué sur les ondes de la radio Bangui. Sur les ondes de
12 la radio Ndeke Luka, j'ai été plusieurs fois désavoué. J'ai été désavoué même devant
13 la Présidente de transition Catherine Samba-Panza. Mais moi, je ne me suis jamais
14 autoproclamé un responsable du mouvement pour avoir un tel poste entre
15 coordonnateur ou ceci ou autre dans les Anti-balaka. Voilà. J'étais un sympathisant,
16 Monsieur le Président.

17 Q. [15:46:46] Très bien.

18 Nous reviendrons sur ce point un peu plus tard. Vous avez évoqué à plusieurs
19 reprises... Pardon, j'espère ne pas avoir interrompu l'interprétation. Je vais vérifier.
20 Vous avez évoqué à quelques reprises le fait que vous croyiez que le groupe avait été
21 organisé dans une certaine mesure, et je voudrais vous remontrer un document qui
22 vous a été montré lors de votre entretien. Il s'agit de l'intercalaire n° 17 portant la
23 référence ERN CAR-OTP-2030-0281.

24 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

25 Bien. Donc, vous avez devant vous, et on pourrait peut-être montrer la page entière.
26 Veuillez montrer la page entière au témoin.

27 Donc, c'est un document qui vous a été montré lors de votre entretien en 2018.

28 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

1 C'est un document auquel vous avez fait référence dans le cadre de votre déposition
2 aujourd'hui. Il concerne l'organisation du FROCCA et des Anti-balaka ; ai-je raison ?

3 R. [15:48:57] Oui, Monsieur le Président.

4 Q. [15:49:02] Très bien.

5 Et en ce qui concerne ce document, vous avez mentionné précédemment, si je ne
6 m'abuse, que M. Ngaïssona est nommé en tant qu'un des coordonnateurs. D'ailleurs,
7 l'on peut voir son nom, il y ait indiqué comme étant coordonnateur général politique
8 adjoint, avec M^e Lin Banoukepa, coordonnateur général politique. Et en dessous, l'on
9 peut voir le nom de Maxime Mokom et un certain... un dénommé Andjilo. Ce sont
10 des noms que vous reconnaissez, n'est-ce pas ? D'ailleurs, vous l'avez dit
11 précédemment, n'est-ce pas ?

12 R. [15:49:56] Oui, Monsieur le Président, ce document, je l'ai lu, je l'ai vu la première
13 fois entre les mains du Bureau du Procureur ici à Bangui. Et dans ce document, oui,
14 il y a certaines personnes que je connais.

15 Q. [15:50:12] Et à votre connaissance, ces personnes étaient impliquées dans le
16 mouvement anti-balaka et plus précisément lors de l'attaque du 5 décembre 2013.
17 Est-ce que ces personnes étaient impliquées dans cette attaque ?

18 R. [15:50:32] Monsieur le Président, je pense que c'est eux les... c'est ceux-là qui
19 connaissaient... qui ont des informations dans l'attaque du 5 décembre. Parce qu'une
20 fois dans le bureau à la présidence de la République, Mokom Maxime avait pris la
21 parole aussi, cette fois-ci Ngaïssona était là. Lors d'une deuxième réunion avec le
22 chef d'État de transition, Catherine Samba-Panza, Mokom a pris la parole pour
23 expliquer son rôle, qu'est-ce qu'il avait fait pendant, avant, avant... avant les
24 événements des Anti-balaka, et pendant les événements du 5 décembre. Il avait parlé
25 (*phon.*) dans... dans le cabinet de Samba-Panza. Nous on était là. Il avait... quand il
26 parlait en présence de Ngaïssona, ils parlaient, ils expliquaient leur rôle et tout. Et
27 quand eux ils parlaient, Monsieur le Président, j'étais là, et tout ça c'était aussi par
28 rapport à moi, qui prenait des positions contraires ; qui prenait des positions

1 contraires, Monsieur le Président.

2 En janvier... à partir de 2014, quand il y a eu une nouvelle équipe qui était là, il y
3 avait trop de contradictions et je voulais qu'on ne parle plus des Anti-balaka, qu'on
4 ne parle plus des Séléka, je voulais qu'on désarme les gens. Mais tout cela, c'est...
5 c'est la foudre que je recevais, Monsieur le Président. Donc, voilà. Ce bureau de...
6 cette liste que vous venez de montrer, Monsieur le Président, je l'ai vue, je l'ai vue en
7 2018 quand j'étais en contact avec... avec vous. Mais moi, je n'ai aucune connaissance
8 du fonctionnement et de l'organisation du FROCCA. C'est... c'est eux qui ont
9 organisé l'attaque du 5 décembre. Après la lecture, j'ai fini par comprendre,
10 Monsieur le Président.

11 Q. [15:53:05] Très bien.

12 Il me reste encore une ou deux questions à vous poser avant de lever l'audience
13 d'aujourd'hui.

14 La première question est la suivante : dans ce document...

15 Et j'aimerais que l'on fasse un zoom arrière.

16 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

17 Vous dites que vous avez vu ces personnes, à savoir Maxime Mokom, Andjilo,
18 Ngaya, Banyan... Banda, Yekatom, Bama, Houronti, Lébéné, Kema, un certain
19 Adamou, de Bouar ; est-ce qu'il s'agit de Ndale, d'après vous ?

20 R. [15:54:05] M. Ndale, je ne sais pas s'il s'appelle Adamou, mais je vous ai dit dans
21 mes déclarations que j'ai été mis en contact avec M. Ndale par un Anti-balaka qui
22 s'appelle Iya — Iya. Quand on était revenus du forum de Brazzaville, c'est à ce
23 moment-là que j'ai eu des contacts téléphoniques avec M. Ndale. Je ne sais pas si son
24 prénom c'est Adamou. Je ne sais pas. Mais je sais qu'il s'appelle M. Ndale.

25 Q. [15:54:38] Bien.

26 Est-ce que l'on peut passer à la page suivante brièvement, s'il vous plaît ?

27 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

28 Vous voyez d'autres informations concernant des organisations, et vous pouvez voir

1 le nom de Sébastien Wénézoui, de Léopold Bara, en tant que porte-parole du
2 mouvement. Ensuite, il y a Charles Ngrévangou qui figure sur cette page
3 également, ainsi que le nom d'autres personnes. Ce sont des personnes qui, d'après
4 vous, étaient impliquées dans l'organisation et... des Anti-balaka ?

5 R. [15:55:34] Mais Monsieur le Président, oui, parce qu'eux-mêmes, quand ils
6 faisaient des déclarations... ils faisaient des déclarations, ils faisaient référence à cela.
7 Donc, voilà. Moi, mon nom ne figure nulle part.

8 Q. [15:55:55] Je veux vous montrer un autre document qui se trouve à
9 l'intercalaire 60, dont la référence ERN est CAR-OTP-2091-0476. Et je souhaiterais
10 vous poser quelques questions concernant ce document-ci. En fait, il s'agit d'une
11 publication Facebook d'une organisation qui s'appelle MRPRC.

12 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

13 J'aimerais que vous regardiez les quatre premiers paragraphes, disons, et en
14 particulier le premier paragraphe où il est dit : *(intervention en français)* « Nous vous
15 annonçons que votre mouvement de résistance populaire, constitué de FACA et de
16 braves combattants appelés Anti-balaka, vient de se doter d'une branche politique et
17 prend désormais la dénomination de Mouvement de résistance populaire pour la
18 refondation de Centrafrique, en abrégé MRPRC. » *And, it says* : « La coordination
19 politique du mouvement est assurée par M. Lévy Yakité, combattant de la première
20 heure de la rébellion Séléka. » *And, it says* : « La coordination militaire est assuré par
21 M. Joachim Kokaté, ancien ministre. »

22 *(Interprétation)* Est-ce que vous avez déjà vu cette publication avant aujourd'hui ?

23 R. [15:58:09] Pas du tout, Monsieur le Président. C'est ma première fois de voir cette
24 publication.

25 Q. [15:58:17] D'après ce que vous pouvez lire à l'écran, est-ce qu'elle est exacte ?

26 R. [15:58:24] Pas du tout, parce que... pas du tout, Monsieur le Président. Je n'ai... Je
27 n'ai pas eu une coordination... Je n'ai jamais coordonné une action militaire au sein...
28 par la suite du Président Bozizé. À l'époque, tout le monde se permettait d'écrire ce

1 qu'il voulait sur les réseaux sociaux. Moi, je n'ai pas été associé. Je ne connais pas ça.

2 Et je n'ai signé aucun document.

3 Q. [15:58:58] Très bien.

4 Dans ce cas-là, je vais vous montrer un dernier document avant de lever l'audience
5 d'aujourd'hui.

6 Il s'agit du document qui se trouve à l'intercalaire 36, CAR-OTP-2074-2120. Et
7 j'aimerais que vous regardiez ce document. Non... je me suis trompé d'intercalaire, je
8 le crains.

9 Un instant, s'il vous plaît.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:59:41] « 36 » fait partie de
11 la déclaration, donc je pense qu'il s'agit bien d'un autre onglet.

12 M. VANDERPUYE (interprétation) : [15:59:50] Je vous demande votre patience, un
13 instant, s'il vous plaît. Donc, 2084-1222.

14 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

15 M^e DIMITRI (interprétation) : [16:00:41] Est-ce qu'on peut avoir l'intercalaire ?

16 M. VANDERPUYE (interprétation) : [16:00:44] Un instant, je vous prie. Un instant,
17 s'il vous plaît.

18 Il s'agit de l'intercalaire n° 55, je vous prie de m'excuser.

19 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

20 Bien.

21 Je pense que c'est bien le document qui est affiché à l'écran. Merci, Madame la
22 greffière.

23 Q. [16:01:14] Monsieur Kokaté, est-ce que vous voyez le document devant vous ?

24 R. [16:01:17] Oui, je... je vois ce document, Monsieur le Président.

25 Q. [16:01:27] Très bien.

26 Est-ce que vous l'avez jamais vu auparavant ? En fait, non, non, c'est un peu injuste.

27 Regardons la dernière page du document.

28 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

1 Bien.

2 Reconnaissez-vous votre signature sur ce document ?

3 R. [16:02:04] Monsieur le Président, c'est... c'est ma signature, mais je ne reconnais
4 pas vraiment ce... pas ce document-là. C'est... Je ne connais pas ce... Oui.

5 Q. [16:02:33] Très, très bien. Très bien.

6 R. [16:02:40] Et puis, Monsieur le Président, c'était déjà... c'était déjà... si je ne me
7 trompe pas, c'était déjà le 26 décembre 2013.

8 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:03:03] C'est exact, la date
10 est le 26 décembre 2013.

11 R. [16:03:05] Non, c'est...

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:03:08] Je ne sais pas s'il ne
13 serait pas plus équitable...

14 R. [16:03:12] En tout cas...

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:03:15] Un instant.
16 Monsieur le témoin, un instant, je vous prie.

17 Donc, il serait le plus équitable si le témoin avait la possibilité de prendre
18 connaissance du document et de le lire, étant donné qu'il s'agirait de sa propre
19 signature. Et, ensuite, nous pourrions revenir sur ce document et lui poser des
20 questions.

21 Donc, les juges de la Chambre prennent note du fait qu'il s'agit d'un mémorandum
22 émanant du Mouvement des résistances populaires pour la refondation de
23 Centrafrique. Quelle que soit cette organisation, nous devons peut-être étudier cette
24 question.

25 Est-il possible de donner l'intégralité du document au témoin ?

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [16:04:00] Je crois que le Greffe a, en effet, une
27 copie, un exemplaire de ce document dans son intégralité.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:04:08] Nous allons, donc,

1 procéder de la sorte.

2 Monsieur Kokaté, je vais vous demander de bien lire ce document, vous avez le
3 temps jusqu'à demain, et nous en reparlerons demain, et le Procureur aura peut-être
4 des questions à vous poser à ce sujet.

5 Je pense qu'il est plus équitable, plus juste, que vous ayez la possibilité de le lire et,
6 éventuellement, la possibilité d'en discuter avec votre conseil.

7 Donc, nous allons procéder de la sorte.

8 J'aurais une petite question de procédure.

9 La Chambre prend note de la discussion entre les parties pour ce qui est du
10 calendrier mis à jour des témoins. Nous constatons que des discussions sont en
11 cours, et la Chambre apprécierait que les parties trouvent un accord. Bien entendu,
12 nous n'allons pas nous immiscer dans cette discussion, nous comprenons qu'il existe
13 des difficultés à trouver une succession de témoins. Nous comprenons que cela pose
14 des problèmes à la Défense. Personnellement, je sais combien il est difficile de... de
15 bien se préparer. Donc, nous sommes persuadés que les parties vont trouver une
16 solution entre elles ; sinon, nous devons intervenir... la Chambre devra intervenir.

17 Mais je crois que, au cours des dernières semaines, les choses se sont relativement
18 bien passées dans les relations entre les parties.

19 Voilà. Nous allons lever l'audience pour aujourd'hui et nous reprendrons demain
20 matin à 9 h 30.

21 M^{me} L'HUISSIER : [16:05:52] Veuillez vous lever.

22 *(L'audience est levée à 16 h 05)*

23 RAPPORT DE CORRECTION

24 La correction suivante, indiquée par un astérisque dans la transcription et non
25 incluse dans l'enregistrement audio-visuel de l'audience est implémentée dans la
26 transcription.

27 Page 2 line 5

28 "Ombelini" Est corrigé par "Ombeni"